

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Ouvrier de production horticole

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	1/50

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Contexte de l'examen du titre professionnel	5
Liste des activités	6
Vue synoptique de l'emploi-type.....	8
Fiche emploi type	9
Fiches activités types de l'emploi	13
Fiches compétences professionnelles de l'emploi	19
Fiche compétences transversales de l'emploi.....	43
Glossaire technique	45
Glossaire du REAC	47

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	3/50

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

Le Titre Professionnel « Ouvrier de Production Horticole » (OPH) était organisé en trois activités types dans sa version de 2017 et conserve toute sa pertinence sous cette forme.

Deux modifications sont apportées aux compétences, sans modifier la nature de l'emploi-type : la compétence « Marcotter et diviser des végétaux » est supprimée, mais les savoirs et savoir-faire associés à ces opérations sont intégrés à la compétence « Bouturer des végétaux » ; les opérations de taille, notamment de formation en pépinière, sont explicitement mentionnées dans l'intitulé de la compétence : « Réaliser les opérations culturales et de taille sur des végétaux ».

Contexte de l'examen du titre professionnel

Le secteur de l'horticulture française, après des années de diminution du nombre d'entreprises, semble se stabiliser en termes de chiffre d'affaires global. Les entreprises françaises résistent mieux à la concurrence étrangère, et parviennent à rester compétitives sur certains segments, grâce à des Groupements d'intérêts économiques, des spécialisations sur certaines espèces patrimoniales ou nouvelles obtentions variétales, et des démarches de labellisation des produits sur des critères environnementaux, qualitatifs, ou d'origine géographique (labels « Fleurs de France », « Plante bleue », « Végétal local », « MPS », « AB », etc.).

L'étude réalisée dans le cadre de l'examen du titre professionnel a cherché à analyser l'impact des évolutions du secteur sur l'emploi d'ouvrier de production horticole, en combinant : les études publiées par la branche[1] ; des entretiens exploratoires dans les régions Île-de-France et Pays de la Loire, réalisés auprès d'ouvriers et chefs d'entreprises de production horticole et pépinières, d'ouvriers et chefs de culture de serres municipales, et de responsables de formations et formateurs du titre professionnel ; et un questionnaire en ligne diffusé à plus de huit cents entreprises du secteur.

L'ensemble de l'étude confirme que les transitions énergétiques, écologiques et numériques ont impacté et impactent l'organisation des entreprises de production horticole. D'une part, leurs modes de production et méthodes de protection des végétaux ont évolué afin de gérer plus finement, souvent à l'aide de l'outil informatique, les dépenses d'énergie (chauffage principalement), les intrants (eau, amendements, engrais et produits phytopharmaceutiques) et leurs effluents, dans un objectif économique et de préservation de l'environnement des parcelles de production. D'autre part, ce sont des entreprises qui participent à l'augmentation de la végétalisation des villes et villages, de la création de vergers et potagers familiaux, et qui ont une forte implantation dans l'économie locale, travaillant le plus souvent en circuits courts : un tiers de leurs ventes sont réalisées sur l'exploitation ou dans un rayon de 10 km et un autre tiers dans un rayon de 200 km (les exportations ne comptent en moyenne que pour 5% des ventes des entreprises françaises de production horticole).

Le titre professionnel inclut déjà, depuis sa version précédente, les savoirs et savoir-faire nécessaires à la vente directe, ainsi qu'à la mise en œuvre, par l'ouvrier de production horticole, de modes de production alternatifs et de méthodes de protection des végétaux respectueuses de l'environnement.

Concernant la multiplication des végétaux, le bouturage et le semis restent les deux techniques les plus utilisées par les entreprises. Pour certaines espèces, l'achat de boutures in vitro réalisées par des laboratoires spécialisés se développe. Les marcottes et divisions de végétaux sont toujours pratiquées de manière anecdotique : la compétence dédiée est donc supprimée du référentiel, mais les savoirs et savoir-faire relatifs sont intégrés à la compétence concernant la multiplication végétative.

Enfin, l'ouvrier de production horticole doit posséder toutes les compétences nécessaires aux différentes aires de production (serres, pépinières, etc.). Or les pépinières françaises déclarent des difficultés d'embauche, notamment dues à des lacunes chez les ouvriers qualifiés sur les opérations de taille de formation, qui sont des opérations complexes et cruciales pour le devenir commercial du végétal. Les savoirs et savoir-faire relatifs aux opérations de taille sont déjà inclus dans la compétence relative à l'ensemble des opérations culturales : afin de les mettre en avant, l'intitulé de la compétence les mentionne désormais explicitement.

[1] - Observatoire des données structurelles des entreprises de l'horticulture et de la pépinière, FranceAgriMer, 2020 (données 2019)

- Conjoncture Horticole, FranceAgriMer, septembre 2021

- Feuille de Route, Fédération Nationale des Producteurs Horticulture Pépiniériste (FNPHP), 2020

- Chiffres clés de la filière du végétal, Val'Hor, juin 2021

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	5/50

- Statistiques emploi : DARES, Pôle Emploi, INSEE
- Étude sur le développement des compétences et l'offre de formation pour les entreprises horticoles et pépinières - Rapport final, Cabinet Coetsens pour la FNPHP, janvier 2020

Liste des activités

Ancien TP : Ouvrier de production horticole

Activités :

- Multiplier des végétaux en production horticole
- Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux
- Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle

Nouveau TP : Ouvrier de production horticole

Activités :

- Multiplier des végétaux en production horticole
- Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux
- Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	6/50

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Multiplier des végétaux en production horticole	1	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
		2	Semer des végétaux
		3	Bouturer des végétaux
		4	Réaliser le greffage de végétaux
		5	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
2	Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux	1	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
		5	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
		6	Mettre en place une culture hors sol de végétaux
		7	Mettre en place une culture pleine terre de végétaux
		8	Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux
		9	Réaliser les opérations culturales et de taille sur des végétaux
3	Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle	1	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
		5	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
		10	Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux
		11	Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande
		12	Aider et conseiller la clientèle pour l'achat de végétaux

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	8/50

FICHE EMPLOI TYPE

Ouvrier de production horticole

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

L'ouvrier de production horticole participe au processus de multiplication, culture et négoce de végétaux : plantes ornementales et fleuries, arbres et arbustes d'ornement, plants maraichers, plants fruitiers, fleurs et feuillages coupés.

Les espèces végétales avec lesquelles il travaille sont très variées sur l'ensemble du territoire national et diffèrent en fonction de la culture de l'entreprise, de sa région géographique, de la saison, des tendances et des opportunités du marché. Dans toutes ses activités, l'ouvrier de production horticole connaît les caractéristiques des végétaux avec lesquels il travaille (exigences, intérêt ornemental, période de floraison ou de fructification, etc.), ainsi que leurs bioagresseurs (parasites, maladies et adventices), et sait les identifier par leur nom binominal et vernaculaire.

Il multiplie des végétaux par semis, bouturage ou autre procédé, et réalise le greffage de végétaux de pépinière.

Il met en place les végétaux à cultiver dans différentes aires de culture, en hors-sol (conteneur sur tablette sous serre, tunnel de culture, ou à l'extérieur) et en pépinière de pleine terre. Il suit les cultures, réalise les apports (eau, fertilisants, amendements), les tailles de formation et d'entretien, et l'ensemble des opérations culturales sur ces végétaux. Il met en œuvre les modes de culture (conventionnel, raisonné, bio, etc.) et les méthodes de protection des végétaux (traitements phytopharmaceutiques, Protection Biologique Intégrée, etc.) en vigueur dans l'entreprise.

Dans le cadre du négoce de végétaux, l'ouvrier de production horticole réceptionne, contrôle les livraisons, et prépare, conditionne les végétaux pour les expéditions. En vente directe sur le site de production, il aide et conseille les clients pour l'achat de végétaux ou de fournitures horticoles.

L'ouvrier de production horticole travaille sous serre chaude, ou froide, ou bien à l'extérieur, en pépinière ou sur l'aire de culture hors-sol, selon les productions à mettre en place. Il travaille au sein d'une équipe, sous la supervision d'un chef de culture ou du chef d'entreprise. Le travail est varié au cours de l'année, tributaire de la saisonnalité des cultures, et implique parfois des horaires adaptés (astreinte, journée continue, horaires décalés, etc.).

Il utilise des matériels motorisés (tracteur et ses outils, motoculteur, débroussailleuse, rempoteuse, etc.) et assure leur maintenance de premier niveau. La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tracteur, chariot élévateur, motteuse) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Dans toutes ses activités, l'ouvrier de production horticole met en œuvre les Équipements de Protection Collective (EPC), et s'équipe des Équipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés aux risques chimiques (produits phytopharmaceutiques), mécaniques (machines, outils de coupe, etc.) et biologiques (espèces végétales toxiques) encourus. Il est sensibilisé à la prévention des risques liés à l'activité physique.

L'ouvrier de production horticole intègre dans le processus de production des comportements et des savoir-faire techniques qui tiennent compte des réglementations environnementales. Il respecte la législation sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, en intégrant les bonnes pratiques visant à préserver sa santé, celle d'autrui et l'environnement. S'il applique ces produits, il est titulaire du Certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques « Certiphyto ».

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- les entreprises de production horticole ;
- le secteur production de certains services espaces verts des collectivités territoriales ;
- les entreprises de travail temporaire ;
- les entreprises de location de végétaux ;
- les entreprises du paysage ayant un secteur vente ou production ;
- les jardineries et autres entreprises à vocation commerciale ;
- certaines entreprises à caractère associatif ;
- les autoentrepreneurs.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	9/50

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Aide horticole, Aide-maraîcher, Aide-pépiniériste ;
- Cultivateur (maraîchage-horticulture), Horticulteur ;
- Ouvrier horticole, Ouvrier pépiniériste, Pépiniériste ;
- Bulbiculteur, Floriculteur, Greffeur, Pépiniériste viticole, Producteur de semences, Serriste.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Produits phytopharmaceutiques :

L'utilisation de produits phytopharmaceutiques impose aux personnes physiques la détention d'un Certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques « Certiphyto » (Article L254-3 du Code rural et de la pêche maritime).

Conformément à l'arrêté du 29 août 2016 portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur », le titre professionnel « Ouvrier de production horticole » permet l'obtention par équivalence de titre du certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur »

Conduite d'engins :

Articles R.4323-55 à R.4323-57 du Code du travail relatif à l'autorisation de conduite.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Néant

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Multiplier des végétaux en production horticole

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire

Semer des végétaux

Bouturer des végétaux

Réaliser le greffage de végétaux

Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

2. Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire

Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

Mettre en place une culture hors sol de végétaux

Mettre en place une culture pleine terre de végétaux

Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux

Réaliser les opérations culturales et de taille sur des végétaux

3. Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire

Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux

Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande

Aider et conseiller la clientèle pour l'achat de végétaux

Compétences transversales de l'emploi

Communiquer

Respecter des règles et des procédures

Apprendre en continu

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	10/50

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) : Dans les collectivités, et selon les Conventions Collectives Régionales et Départementales, l'appellation d'horticulteur dans la nomenclature des métiers de production horticole regroupe plusieurs niveaux de classification. Ce titre professionnel vise l'emploi d'ouvrier niveau II.

Code(s) NSF :

211w--Commercialisation des productions végétales

211s--Mise en oeuvre des productions végétales

211r--Protection des cultures

Fiche(s) Rome de rattachement

A1414 Horticulture et maraîchage

A1402 Aide agricole de production légumière ou végétale

D1209 Vente de végétaux

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	11/50

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Multiplier des végétaux en production horticole

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

À partir de graines et de plantes mères, l'ouvrier de production horticole pratique le semis, la multiplication végétative (bouturage, marcottage, division de touffe) ou le greffage de tout type de végétaux (d'ornement, fruitiers, plants maraichers, plantes aromatiques, plantes médicinales, etc.), dans un objectif de production.

L'ouvrier de production horticole s'assure de l'état sanitaire des conteneurs et substrats, qu'il désinfecte si besoin. Il réalise les semis manuellement, à l'aide de matériel spécifique, ou mécaniquement (semoirs pneumatiques, etc.) et, selon les consignes du chef de culture, traite préventivement contre la fonte des semis. Il prélève des boutures et des greffons sur des plantes mères saines, en utilisant le matériel adapté (sécauteur, greffoir, etc.) et en veillant au respect des règles sanitaires, il prépare les supports de culture et y dispose les boutures. Il prépare le greffon, le porte-greffe et réalise la greffe des végétaux ligneux en pépinière. Il place les terrines, caissettes ou plaques alvéolées produites sur une aire de culture adaptée (serre, tablette, tunnel, etc.) et apporte les soins nécessaires à une bonne germination, ou à la reprise des boutures, des greffes, des marcottes et des plants divisés. Il reconnaît et identifie tous les végétaux avec lesquels il travaille, ainsi que les bioagresseurs éventuels.

Cette activité est réalisée sous serre, sous tunnel ou en pépinière, en fonction de la saison, du type de végétal à multiplier ou greffer, et des consignes du chef de culture. L'ouvrier de production horticole respecte les cadences ou les rendements tout en assurant les objectifs qualitatifs. Les matériels, l'organisation et les méthodes de travail dépendent de l'activité de l'entreprise, des volumes à traiter, et des consignes du chef de culture.

Les plannings de production, les conditions météorologiques et le caractère saisonnier nécessitent parfois certaines astreintes et adaptations d'horaires.

L'activité est réalisée seul ou en équipe, en fonction du type d'organisation de l'entreprise et de la quantité de végétaux à produire.

Cette activité expose l'ouvrier de production horticole à des risques chimiques (produits phytopharmaceutiques) et liés à l'activité physique (posture de travail). L'utilisation de matériels de traitement spécifiques et de produits phytopharmaceutiques nécessite, pour l'ouvrier de production horticole, la connaissance et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'utilisation ainsi que la connaissance et l'application de la législation en vigueur.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Produits phytopharmaceutiques :

L'utilisation de produits phytopharmaceutiques impose aux personnes physiques la détention d'un Certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques « Certiphyto » (Article L254-3 du Code rural et de la pêche maritime).

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
Semer des végétaux
Bouturer des végétaux
Réaliser le greffage de végétaux
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer
Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	13/50

Apprendre en continu

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	14/50

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

L'ouvrier de production horticole réalise le repiquage en conteneur hors-sol ou en pleine terre de jeunes plants issus de multiplication ou de négoce interentreprises. Il assure le suivi des cultures, y compris au niveau sanitaire, et les tailles de formation et d'entretien des végétaux de pépinière, dans un objectif de production.

Il réalise l'empotage, le rempotage, la plantation, l'arrosage et la fertilisation des végétaux en fonction de leurs besoins, de leur stade cultural et du mode de culture de l'entreprise. Il taille, tuteure et palisse les végétaux pour les former, en lien étroit avec leurs cycles de culture. Il réalise les opérations culturales de distançage, de nettoyage des végétaux et des planches de culture, et de protection sanitaire des végétaux selon les techniques culturales appropriées, afin d'obtenir des végétaux conformes aux normes de commercialisation. Il utilise des matériels motorisés (tracteur et ses outils, motoculteur, débroussailleuse, etc.) et assure leur maintenance de premier niveau. Il reconnaît et identifie tous les végétaux avec lesquels il travaille, ainsi que les bioagresseurs éventuels.

Cette activité est réalisée sous serre, sous tunnel ou en pépinière, en fonction de la saison, du végétal à mettre en place ou suivre, et des consignes du chef de culture. L'ouvrier de production horticole respecte les cadences ou les rendements tout en assurant les objectifs qualitatifs. Les matériels, l'organisation et les méthodes de travail dépendent de l'activité de l'entreprise, des volumes à traiter, et des consignes du chef de culture

Les plannings de production, les conditions météorologiques et le caractère saisonnier nécessitent parfois certaines astreintes et adaptations d'horaires

L'activité est réalisée seul ou en équipe, en fonction du type d'organisation de l'entreprise, de la quantité de végétaux à produire et de la surface à travailler.

Cette activité expose l'ouvrier de production horticole à des risques chimiques (produits phytopharmaceutiques), mécaniques (tracteur, mini pelle, motteuse, motoculteur et débroussailleuse) et liés à l'activité physique (posture de travail).

Les recommandations du chef de culture, les manuels d'utilisation des constructeurs et les préconisations des fabricants fournissent les données nécessaires à la mise en œuvre par l'ouvrier de production horticole des matériels et des produits utilisés. La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tracteur, mini pelle, motteuse) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur. L'ouvrier de production horticole s'équipe des équipements de protection individuelle nécessaires à l'utilisation d'une débroussailleuse ou d'un motoculteur.

L'utilisation de matériels spécifiques (manuels ou motorisés), de produits phytopharmaceutiques, d'engrais minéraux et organiques, de solutions fertilisantes, d'amendements, et la mise en œuvre de méthodes alternatives respectueuses de l'environnement nécessitent la connaissance et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'utilisation, ainsi que la connaissance et l'application de la législation en vigueur.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Produits phytopharmaceutiques :

L'utilisation de produits phytopharmaceutiques impose aux personnes physiques la détention d'un Certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques « Certiphyto » (Article L254-3 du Code rural et de la pêche maritime).

Conduite d'engins :

Articles R.4323-55 à R.4323-57 du Code du travail relatif à l'autorisation de conduite.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	15/50

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
Mettre en place une culture hors sol de végétaux
Mettre en place une culture pleine terre de végétaux
Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux
Réaliser les opérations culturales et de taille sur des végétaux

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer
Respecter des règles et des procédures
Apprendre en continu

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	16/50

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans le cadre de la commercialisation des produits de l'horticulture, l'ouvrier de production horticole réceptionne et contrôle les livraisons, conditionne les végétaux, les prépare à l'expédition, et peut être amené à conseiller le client en vente directe sur le site de production.

L'ouvrier de production horticole réceptionne les livraisons de fournitures horticoles et de végétaux jeunes ou adultes, contrôle leur état sanitaire, le bon de livraison, et le passeport phytosanitaire. Il met les végétaux livrés en attente, si besoin en jauge, en vue de leur mise en culture, de leur réexpédition ou de l'approvisionnement de la zone de vente directe sur le site de production.

En fin de processus de culture, l'ouvrier de production horticole sélectionne, extrait, étiquette, prépare et conditionne des végétaux à partir d'un bon de commande, en tenant compte de leur cycle végétatif, de la saison, de leur état sanitaire, de leur stade de développement, et des normes relatives à la commercialisation des végétaux. Il prend en compte les conditions climatiques et il intègre les délais pour éviter les risques de perte de qualité des végétaux lors du transport.

Lors de la commercialisation, il peut être amené à être au contact du client afin de le conseiller sur le choix de végétaux et leurs conditions d'installation et d'entretien.

Il reconnaît et identifie tous les végétaux avec lesquels il travaille, ainsi que les bioagresseurs éventuels.

Cette activité est réalisée généralement sous serre ou dans un espace dédié à la préparation et au conditionnement avant expédition, en fonction des consignes du chef de culture. L'ouvrier de production horticole respecte les cadences ou les rendements tout en assurant les objectifs qualitatifs. Les matériels, l'organisation et les méthodes de travail dépendent de l'activité de l'entreprise, des volumes à traiter, et des consignes du chef de culture.

Les plannings de production, les conditions météorologiques et le caractère saisonnier nécessitent parfois certaines astreintes et adaptations d'horaires.

L'activité est réalisée seul ou en équipe, en fonction du type d'organisation de l'entreprise, de la quantité de végétaux à réceptionner, préparer et conditionner, et des besoins du client.

Cette activité expose l'ouvrier de production horticole à des risques mécaniques (transpalette, chariot élévateur) et liés à l'activité physique (posture de travail).

Les recommandations du chef de culture, les manuels d'utilisation des constructeurs et les préconisations des fabricants fournissent les données nécessaires à la mise en œuvre par l'ouvrier de production horticole des matériels utilisés. La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (chariot élévateur) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur. L'ouvrier de production horticole s'équipe des équipements de protection individuelle nécessaires à l'utilisation d'un transpalette ou d'un chariot élévateur.

L'utilisation de matériels spécifiques (manuels ou motorisés) nécessite la connaissance et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'utilisation.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Produits phytopharmaceutiques :

L'utilisation de produits phytopharmaceutiques impose aux personnes physiques la détention d'un Certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques « Certiphyto » (Article L254-3 du Code rural et de la pêche maritime).

Conduite d'engins :

Articles R.4323-55 à R.4323-57 du Code du travail relatif à l'autorisation de conduite.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	17/50

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux
Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande
Aider et conseiller la clientèle pour l'achat de végétaux

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer
Respecter des règles et des procédures
Apprendre en continu

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	18/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sur le site de production ou le site de vente, reconnaître des végétaux, les nommer par leur nom binominal (genre et espèce) et vernaculaire, reconnaître des bioagresseurs et les nommer par leur nom vernaculaire. À partir du nom botanique ou français d'un végétal indiqué par le chef de culture, sélectionner dans des lots en place les végétaux demandés, pour la multiplication, la mise en place et le suivi de culture, ou la préparation et le conditionnement à la vente, et vérifier leur état sanitaire. Le cas échéant, signaler au chef de culture les bioagresseurs repérés en les nommant par leur nom français. Réaliser l'étiquetage précis des végétaux multipliés, mis en culture, ou mis en vente.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul ou en équipe sur le site de production ou le site de vente, avec des végétaux à différents stades de développement, et en toutes saisons. Le professionnel respecte les cadences ou les rendements tout en assurant les objectifs qualitatifs. Les matériels, l'organisation et les méthodes de travail dépendent de l'activité de l'entreprise, des volumes à traiter, et des consignes du chef de culture. Le professionnel peut être amené à travailler avec des collaborateurs en situation de handicap. Les plannings de production, les conditions météorologiques et le caractère saisonnier nécessitent parfois certaines astreintes et adaptations d'horaires.

Critères de performance

Les végétaux sont identifiés par leur nom botanique.
Les végétaux sont identifiés par leur nom français.
La maladie, le parasite, ou l'adventice est identifié par son nom français.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier les végétaux du site de production.
Sélectionner un végétal en fonction d'une consigne.
Identifier des maladies sur des végétaux.
Identifier des parasites sur des végétaux.
Identifier des adventices.
Extraire des informations de l'étiquette d'un végétal.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Rendre compte des travaux réalisés

Organiser son intervention.
Appliquer une méthode de travail.
S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
Être autonome sur son poste de travail.
Prendre en compte les règles d'hygiène et de sécurité.
Contrôler son travail.

Connaissance de la morphologie des végétaux.
Connaissance de la physiologie des végétaux.
Connaissance des principes de systématique et de taxonomie des végétaux.
Connaissance des noms botaniques des végétaux : genre, espèce, cultivar.
Connaissance des noms français des végétaux.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	19/50

Connaissance des noms français des maladies et parasites des végétaux.
Connaissance des principales caractéristiques des plantes adventices.
Connaissance des symptômes traduisant la présence des parasites et maladies des végétaux.
Connaissance des catégories de végétaux : hauteurs et formes (arbre, arbustes, plantes à massif, etc.).
Connaissance des catégories de végétaux : cycle de vie (annuelles, bisannuelles, vivaces).
Connaissance des catégories de végétaux : lignification (herbacés, semi-ligneux, ligneux).
Connaissance des catégories de végétaux : utilisation (grimpante, terre de bruyère, haie, etc.).
Connaissance des catégories de végétaux : adaptation pédoclimatique (méditerranéenne, alpine, etc.).
Connaissance des normes des végétaux en pépinière et floriculture.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	20/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Semer des végétaux

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre de la multiplication de végétaux, à partir des consignes du chef de culture, réaliser des semis de végétaux.

Mettre en place en pleine terre ou dans le conteneur désinfecté adéquat le substrat adapté aux semences, les disposer en respectant la profondeur et la densité de graines propres à l'espèce, puis placer les semis sur l'aire de culture adaptée, assurer des apports en eau suffisants, et si besoin les traitements phytopharmaceutiques préventifs. Nettoyer le poste de travail et trier les déchets selon la réglementation.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul ou en équipe sur le site de production, le plus souvent sur tablettes en serre ou tunnel de culture, aux périodes propices selon les espèces végétales semées. Le professionnel respecte les cadences ou les rendements tout en assurant les objectifs qualitatifs. Les matériels, l'organisation et les méthodes de travail dépendent de l'activité de l'entreprise, des volumes à traiter, et des consignes du chef de culture. Le professionnel peut être amené à travailler avec des collaborateurs en situation de handicap.

Les plannings de production, les conditions météorologiques et le caractère saisonnier nécessitent parfois certaines astreintes et adaptations d'horaires.

Le professionnel est exposé à des risques chimiques (produits phytopharmaceutiques) et liés à l'activité physique (posture de travail). Il porte les EPI appropriés en fonction des opérations à réaliser. L'utilisation de produits phytopharmaceutiques nécessite la connaissance et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'utilisation, ainsi que la connaissance et l'application de la législation en vigueur.

Critères de performance

Le conteneur et le substrat correspondent au type de semis.

Le substrat est correctement mis en place dans le conteneur (épaisseur, tassement).

La densité de graines correspond à l'espèce végétale et à son développement.

Les semis sont positionnés sur une aire de culture adaptée.

L'apport en eau est correctement évalué.

Le poste de travail est organisé.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier un végétal à semer.

Choisir les conteneurs, le substrat, le matériel et les outils appropriés en fonction des consignes du chef de culture.

Contrôler visuellement l'état sanitaire des conteneurs et du substrat (présence de parasites).

Contrôler le bon état de fonctionnement des matériels et outils.

Contrôler le bon état des EPI (gants et chaussures de sécurité).

Porter les EPI (gants et chaussures de sécurité).

Renseigner l'étiquette d'un semis.

Remplir un conteneur avec le substrat choisi

Utiliser la technique de semis adaptée à l'espèce.

Appliquer les techniques de terreautage et de sablage du lit de semences adaptées à l'espèce.

Appliquer les techniques de roulage et de plombage du lit de semences adaptées à l'espèce.

Appliquer la technique d'arrosage adaptée à l'espèce et au type de semis réalisé.

Appliquer un traitement phytopharmaceutique préventif sur un semis.

Assurer les premiers soins préventifs et curatifs.

Charger et déplacer des plaques de semis sur un roll horticole (chariot danois) ou autre chariot.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	21/50

Nettoyer et ranger les outils, le matériel et le poste de travail.
Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe et de la réglementation en vigueur.
Effectuer l'entretien périodique des outils et matériels.

Organiser son poste de travail.
S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
Être autonome sur son poste de travail.
Prendre en compte les règles d'hygiène et de sécurité.
Contrôler son travail.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Travailler en équipe.
Rendre compte des travaux réalisés.

Connaissance de la morphologie et physiologie d'une graine.
Connaissance des espèces végétales multipliées par semis.
Connaissance des produits de désinfection des conteneurs (terrine, plaque alvéolée, godet).
Connaissance des différents conteneurs et matériaux pour un choix adapté (caissette, plaque alvéolée, godet, divers substrats).
Connaissance du besoin de recouvrement ou non des graines en fonction des espèces végétales.
Connaissance des besoins de terreautage et de sablage du lit de semences en fonction des espèces végétales.
Connaissance des besoins de roulage et de plombage en fonction des espèces végétales.
Connaissance des normes d'étiquetage des semis.
Connaissance des besoins en arrosage en fonction des espèces végétales.
Connaissance des produits phytopharmaceutiques préventifs des bioagresseurs des semis.
Connaissance des bonnes pratiques phytopharmaceutiques préservant la santé et les écosystèmes.
Connaissance des principales catégories de handicap.
Connaissance des EPI appropriés en fonction des opérations à réaliser.
Connaissance des règles de tri des déchets.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	22/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Bouturer des végétaux

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre de la multiplication de végétaux, à partir des consignes du chef de culture, réaliser la multiplication végétative par bouturage, marcottage ou division de touffes.

Prélever, à l'aide d'outils affûtés et désinfectés, des organes de végétaux (tige, feuilles) sur des plantes mères saines sans les endommager, en adaptant la technique au type de végétal, puis habiller les boutures de manière homogène, et utiliser si besoin des hormones de bouturage. Réaliser des marcottes souterraines ou aériennes et des divisions de touffes. Repiquer les boutures, les marcottes et les touffes divisées dans les conteneurs désinfectés adaptés à l'espèce, les étiqueter, puis les placer sur l'aire de culture adaptée, assurer des apports en eau suffisants, et si besoin les traitements phytopharmaceutiques préventifs. Nettoyer le poste de travail et trier les déchets selon la réglementation.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul ou en équipe sur le site de production, le plus souvent sur tablettes en serre ou tunnel de culture, aux périodes propices selon les espèces végétales multipliées. Le professionnel respecte les cadences ou les rendements tout en assurant les objectifs qualitatifs. Les matériels, l'organisation et les méthodes de travail dépendent de l'activité de l'entreprise, des volumes à traiter, et des consignes du chef de culture. Le professionnel peut être amené à travailler avec des collaborateurs en situation de handicap.

Les plannings de production, les conditions météorologiques et le caractère saisonnier nécessitent parfois certaines astreintes et adaptations d'horaires.

Le professionnel est exposé à des risques chimiques (produits phytopharmaceutiques) et liés à l'activité physique (posture de travail). Il porte les EPI appropriés en fonction des opérations à réaliser. L'utilisation de produits phytopharmaceutiques nécessite la connaissance et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'utilisation, ainsi que la connaissance et l'application de la législation en vigueur.

Critères de performance

Le prélèvement de la bouture permet son utilisation et n'endommage pas la plante mère.

Les conteneurs sont adaptés et correctement remplis.

L'habillage et le repiquage des boutures sont respectés pour assurer leur reprise.

Les boutures sont homogènes.

La technique de marcottage est adaptée au végétal et à la période.

La technique de division de touffe permet la survie des touffes divisées.

Les marcottes ou les touffes sont correctement replantées.

L'arrosage et le milieu de culture sont adaptés aux espèces végétales multipliées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier un végétal à multiplier.

Vérifier l'état sanitaire d'un végétal à multiplier.

Choisir les conteneurs, le substrat et le matériel appropriés en fonction des consignes du chef de culture.

Choisir et désinfecter les outils de taille appropriés pour le prélèvement des organes (feuille, tige) des végétaux à multiplier.

Choisir et désinfecter l'outillage adapté pour réaliser une bouture, une marcotte ou une division de touffe.

Contrôler visuellement l'état sanitaire des conteneurs et du substrat (présence de parasites).

Contrôler le bon état de fonctionnement des matériels et outils.

Contrôler le bon état des EPI (gants et chaussures de sécurité).

Porter les EPI (gants et chaussures de sécurité).

Renseigner l'étiquette d'un végétal multiplié.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	23/50

Remplir un conteneur avec le substrat choisi.
 Prélever l'organe végétal à multiplier sans endommager la plante mère.
 Habiller des boutures en fonction de l'espèce végétale.
 Repiquer les boutures de manière uniforme en fonction de l'espèce végétale.
 Utiliser une hormone de bouturage.
 Utiliser les organes de reproduction végétative (stolons, drageons...).

Réaliser une marcotte aérienne ou souterraine.
 Sevrer une marcotte aérienne ou souterraine.
 Réaliser une division de touffe.
 Réaliser une division de rhizome.
 Repiquer un fragment végétal (marcotte, touffe divisée, rhizome) dans le milieu de culture adapté.
 Appliquer la technique d'arrosage adaptée à l'espèce et au type de multiplication réalisé.
 Appliquer un traitement phytopharmaceutique préventif sur des boutures.
 Assurer les premiers soins préventifs et curatifs.
 Charger et déplacer des plaques de boutures sur un roll horticole (chariot danois).
 Nettoyer et ranger les outils, le matériel et le poste de travail.
 Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe et de la réglementation en vigueur.
 Effectuer l'entretien périodique des outils et matériels.

Organiser son poste de travail.
 S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
 Être autonome sur son poste de travail.
 Prendre en compte les règles d'hygiène et de sécurité.
 Contrôler son travail.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.
 Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
 Travailler en équipe.
 Rendre compte des travaux réalisés.

Connaissance de la morphologie des végétaux.
 Connaissance de la physiologie des végétaux.
 Connaissance des végétaux du site de production.
 Connaissance des produits et méthodes de désinfection des conteneurs (terrine, plaque alvéolée, godet).
 Connaissance des modes de prélèvement, d'habillage et de repiquage de la bouture en fonction de l'espèce végétale et de la saison.
 Connaissance des caractéristiques des organes des végétaux.
 Connaissance du milieu de culture adapté pour placer les boutures réalisées.
 Connaissance des différents conteneurs et matériaux pour un choix adapté (caissette, plaque alvéolée, godet, divers substrats).
 Connaissance de l'outillage lié au bouturage (serpette, cutter).
 Connaissance des besoins en hormones de bouturage en fonction des espèces végétales.
 Connaissance des besoins en arrosage en fonction des espèces végétales.
 Connaissance des différentes techniques de bouturage.
 Connaissance des différentes techniques de marcottage.
 Connaissance des différentes techniques de division de touffe.
 Connaissance des conditions indispensables à la reprise des végétaux multipliés par bouturage, marcottage ou division de touffe.
 Connaissance des différentes techniques d'arrosage.
 Connaissance des normes d'étiquetage des végétaux multipliés.
 Connaissance des produits phytopharmaceutiques préventifs des bioagresseurs des jeunes plants multipliés.
 Connaissance des bonnes pratiques phytopharmaceutiques préservant la santé et les écosystèmes.
 Connaissance des principales catégories de handicap.
 Connaissance des EPI appropriés en fonction des opérations à réaliser.
 Connaissance des règles de tri des déchets.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	24/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Réaliser le greffage de végétaux

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre de la multiplication de végétaux ligneux, à partir des consignes du chef de culture, greffer des arbres, arbrisseaux et arbustes.

Prélever, à l'aide d'outils affûtés et désinfectés, des greffons de végétaux sur des plantes mères saines sans les endommager. Préparer le porte-greffe et le greffon, et les unir en mettant en œuvre la technique de greffage appropriée, mastiquer et ligaturer la greffe si besoin. Contrôler la qualité de la greffe, retirer la ligature après reprise, et sevrer si nécessaire le greffon ou le porte-greffe. Nettoyer le poste de travail et trier les déchets selon la réglementation.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul ou en équipe sur le site de production, le plus souvent en pépinière de pleine terre, aux périodes propices selon les espèces végétales greffées. Le professionnel respecte les cadences ou les rendements tout en assurant les objectifs qualitatifs. Il porte les EPI appropriés en fonction des opérations à réaliser. Les matériels, l'organisation et les méthodes de travail dépendent de l'activité de l'entreprise, des volumes à traiter, et des consignes du chef de culture. Le professionnel peut être amené à travailler avec des collaborateurs en situation de handicap.

Les plannings de production, les conditions météorologiques et le caractère saisonnier nécessitent parfois certaines astreintes et adaptations d'horaires.

Critères de performance

Le prélèvement du greffon permet son utilisation et n'endommage pas la plante mère.

La technique de greffage prend en compte les caractéristiques du porte-greffe et du greffon.

L'exécution de la greffe est précise.

Les causes d'un échec de la greffe sont analysées et transmises au responsable.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier des végétaux utilisés en porte-greffe et en greffon.

Vérifier l'état sanitaire et la qualité d'un porte-greffe et d'un greffon.

Choisir les mastics et ligatures appropriés en fonction du type de greffe à réaliser et des consignes du chef de culture.

Choisir et désinfecter les outils de taille appropriés pour la préparation du porte-greffe et du greffon.

Désinfecter un greffoir.

Contrôler le bon état de fonctionnement des matériels et outils.

Contrôler le bon état des EPI (gants et chaussures de sécurité).

Porter les EPI (gants et chaussures de sécurité).

Renseigner l'étiquette d'un végétal greffé.

Préparer un porte-greffe et un greffon.

Greffer des végétaux avec la technique (en couronne, écusson, placage) adaptée aux espèces greffées et à la saison.

Mastiquer et ligaturer un végétal greffé.

Retirer la ligature d'un végétal greffé et contrôler la qualité d'une greffe.

Sevrer un greffon ou un porte-greffe (greffe par approche ou par placage).

Nettoyer et ranger les outils, le matériel et le poste de travail.

Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe et de la réglementation en vigueur.

Effectuer l'entretien périodique des outils et matériels.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	25/50

Être autonome sur son poste de travail.
Prendre en compte les règles d'hygiène et de sécurité.
Contrôler son travail.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Travailler en équipe.
Rendre compte des travaux réalisés.
Organiser son intervention.

Connaissance de la morphologie des végétaux.
Connaissance de la physiologie des végétaux.
Connaissance des végétaux du site de production.
Connaissance des produits et méthodes de désinfection des outils de taille.
Connaissance des porte-greffes appropriés en fonction des greffons.
Connaissance des caractéristiques des organes des végétaux.
Connaissance des techniques de greffage simple.
Connaissance de l'outillage et du matériel lié au greffage (greffoir, mastics et ligatures).
Connaissance des conditions indispensables à la reprise des greffes.
Connaissance des normes d'étiquetage d'un végétal greffé.
Connaissance des principales catégories de handicap.
Connaissance des EPI appropriés en fonction des opérations à réaliser.
Connaissance des règles de tri des déchets.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	26/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre de la multiplication de végétaux, de la mise en place et du suivi de culture, ou de la préparation et du conditionnement à la vente, mettre en œuvre la stratégie de protection des plantes de l'entreprise.

À partir des consignes du chef de culture, identifier les prescriptions d'un produit phytopharmaceutique préventif ou curatif, se protéger en conséquence, puis préparer et épandre la bouillie dans le respect des bonnes pratiques phytopharmaceutiques, afin de préserver sa santé, celle d'autrui et l'environnement. Mettre en œuvre des moyens de lutte intégrée (prophylactiques, biologiques ou chimiques) préservant les écosystèmes, dans le respect de la législation en vigueur. Nettoyer le poste de travail et trier les déchets selon la réglementation.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul sur le site de production, aux périodes propices selon les traitements appliqués. Le professionnel respecte les cadences ou les rendements tout en assurant les objectifs qualitatifs. Les matériels, l'organisation et les méthodes de travail dépendent de l'activité de l'entreprise, des volumes à traiter, et des consignes du chef de culture. Selon le mode de culture de l'entreprise, les produits phytopharmaceutiques peuvent être proscrits, mais des méthodes alternatives de protection des plantes doivent être envisagées et mises en place dans tous les cas, afin de préserver les écosystèmes tout en assurant un niveau de production économiquement acceptable.

Les plannings de production, les conditions météorologiques et le caractère saisonnier nécessitent parfois certaines astreintes et adaptations d'horaires.

Le professionnel est exposé à des risques chimiques (produits phytopharmaceutiques), physiques (tracteur) et liés à l'activité physique (posture de travail). Il porte les EPI appropriés aux traitements phytopharmaceutiques. L'utilisation de produits phytopharmaceutiques nécessite la connaissance et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'utilisation, ainsi que la connaissance et l'application de la législation en vigueur.

La conduite d'un tracteur équipé d'une cuve de traitement nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Critères de performance

Les indications portées sur l'étiquette du produit sont respectées.

Les EPI portés sont adaptés au produit phytopharmaceutique appliqué.

Les reliquats de bouillie sont gérés conformément à la réglementation.

Les conteneurs vides sont lavés, triés et évacués conformément à la réglementation.

Les méthodes alternatives de protection des végétaux sont mises en œuvre.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier un végétal à traiter avec un produit phytopharmaceutique.

Vérifier l'état sanitaire d'un végétal à traiter avec un produit phytopharmaceutique.

Contrôler le bon état de fonctionnement du matériel de traitement.

Contrôler le bon état des EPI adaptés aux traitements phytopharmaceutiques.

Porter les EPI adaptés au(x) risque(s) chimique(s) du produit phytopharmaceutique appliqué.

Identifier les préconisations d'un produit phytopharmaceutique indiquées sur son conditionnement.

Mettre en œuvre des méthodes de biocontrôle (pièges à phéromones, pièges englués, etc.) dans le cadre de la lutte intégrée contre les bioagresseurs.

Mettre en place des auxiliaires de culture (prédateurs, parasitoïdes, agents pathogènes) dans le cadre de la lutte biologique contre les bioagresseurs.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	27/50

Évaluer visuellement le niveau d'infestation d'un bioagresseur.
 Identifier une espèce végétale envahissante sur une aire de culture et la signaler à son chef de culture.
 Effectuer le désherbage manuel d'un conteneur ou d'une aire de culture en pleine terre.
 Préparer la bouillie d'un produit phytopharmaceutique conformément aux préconisations du fabricant.
 Mettre en sécurité la zone d'application d'un traitement phytopharmaceutique.
 Appliquer une bouillie phytopharmaceutique dans le respect de la réglementation en vigueur.
 Éliminer des effluents phytosanitaires conformément à la réglementation en vigueur.
 Nettoyer et ranger le matériel de traitement conformément à la réglementation en vigueur.
 Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe et de la réglementation en vigueur.
 Effectuer la maintenance de premier niveau du matériel de traitement.
 Effectuer la maintenance de premier niveau d'un tracteur avec une cuve de traitement.

Organiser son intervention.
 Appliquer une méthode de travail.
 S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
 Être autonome sur son poste de travail.
 Prendre en compte les règles d'hygiène et de sécurité
 Contrôler son travail.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.
 Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
 Rendre compte des travaux réalisés.

Connaissance de la morphologie des végétaux.
 Connaissance de la physiologie des végétaux.
 Connaissance des bioagresseurs.
 Connaissance des notions de biodiversité et de gestion durable et intégrée.
 Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives liées aux applications phytopharmaceutiques : signalisation, EPI, etc.
 Connaissance des méthodes alternatives de protection des végétaux (prophylaxie, lutte intégrée ou biologique, etc.).
 Connaissance des méthodes de biocontrôle (pièges à phéromones, pièges englués, etc.).
 Connaissance des auxiliaires de culture (prédateurs, parasitoïdes, agents pathogènes).
 Connaissance de la réglementation et des règles de sécurité liées à l'achat, au transport, au stockage, à la manipulation, à l'application et à la vente de produits phytopharmaceutiques.
 Connaissance des bonnes pratiques phytopharmaceutiques préservant la santé et les écosystèmes.
 Connaissance du matériel de traitement.
 Connaissance des différentes catégories de produits phytopharmaceutiques.
 Connaissance des pictogrammes associés aux produits phytopharmaceutiques.
 Connaissance des principes d'étalonnage du matériel de traitement.
 Connaissance des méthodes de calcul des quantités nécessaires de bouillie et de produit phytopharmaceutique.
 Connaissance de la procédure de préparation d'une bouillie phytopharmaceutique.
 Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau du matériel de traitement.
 Connaissance des produits phytopharmaceutiques utilisés en multiplication et suivi de culture.
 Connaissance des EPI appropriés en fonction des opérations à réaliser.
 Connaissance des règles de tri des déchets en fonction de leur classe et de la réglementation.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	28/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Mettre en place une culture hors sol de végétaux

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Après la multiplication ou la réception de végétaux, à partir des consignes du chef de culture, disposer des végétaux en conteneurs sur une aire de culture hors-sol sous serre, tunnel, ou en plein air.

Rempoter si nécessaire les végétaux, manuellement ou mécaniquement à l'aide d'une machine à remporter, dans les conteneurs adaptés à leur stade de culture, sans les endommager, puis les disposer et les distancer sur l'aire de culture hors-sol (serre, tunnel ou plein air) appropriée. Réaliser un étiquetage précis selon les normes et, si nécessaire, installer un support pour le tuteurage du végétal. Nettoyer le poste de travail, l'aire de culture hors-sol, et trier les déchets selon la réglementation.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul ou en équipe, sur les différentes aires de culture hors-sol (sous serre, tunnel, ou en plein air) du site de production, aux périodes propices selon les caractéristiques du végétal à repoter ou mettre en place. Le professionnel respecte les cadences ou les rendements tout en assurant les objectifs qualitatifs. Les matériels, l'organisation et les méthodes de travail dépendent de l'activité de l'entreprise, des volumes à traiter, et des consignes du chef de culture. Le professionnel peut être amené à travailler avec des collaborateurs en situation de handicap.

Les plannings de production, les conditions météorologiques et le caractère saisonnier nécessitent parfois certaines astreintes et adaptations d'horaires,

Le professionnel est exposé à des risques mécaniques (tracteur) et liés à l'activité physique (posture de travail). Il porte les EPI appropriés en fonction des opérations à réaliser. La conduite d'un tracteur pour la manutention des conteneurs nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Critères de performance

Le conteneur est adapté au stade de culture du végétal.

Le repotage est effectué sans endommager le végétal.

La disposition et le distançage des végétaux correspondent à leur stade de culture.

L'étiquetage est complet et ne comporte pas d'erreurs.

Le support installé permet le maintien du végétal.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier un végétal à mettre en place sur l'aire de culture hors-sol.

Vérifier l'état sanitaire d'un végétal à mettre en place sur l'aire de culture hors-sol.

Choisir les conteneurs, le substrat, le matériel et les outils appropriés en fonction des consignes du chef de culture.

Contrôler le bon état de fonctionnement des matériels et outils.

Contrôler le bon état des EPI (gants et chaussures de sécurité).

Porter les EPI (gants et chaussures de sécurité).

Extraire des informations de l'étiquette d'un végétal.

Vérifier et renouveler l'étiquette d'un végétal

Remplir un conteneur avec le substrat choisi

Préparer des végétaux à repiquer, empoter ou repoter.

Repiquer, empoter ou repoter manuellement un végétal dans un conteneur adapté à son âge et à son développement.

Repiquer, empoter ou repoter manuellement un végétal dans un substrat adapté aux exigences de l'espèce.

Rempoter mécaniquement un végétal à l'aide d'une rempoteuse.

Placer et distancer des végétaux sur une aire de culture hors-sol.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	29/50

Appliquer la technique d'arrosage adaptée à l'espèce et au type de conteneur.
Charger et déplacer des végétaux en conteneur sur un roll horticole (chariot danois) ou un tracteur avec remorque.

Nettoyer et ranger les outils, le matériel et l'aire de culture.

Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe et de la réglementation en vigueur.

Effectuer l'entretien périodique des outils et matériels.

Effectuer la maintenance de premier niveau d'un tracteur avec remorque.

Organiser son intervention.

Appliquer une méthode de travail.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

Être autonome sur son poste de travail.

Prendre en compte les règles d'hygiène et de sécurité.

Contrôler son travail.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Travailler en équipe.

Rendre compte des travaux réalisés.

S'adapter aux cadences de l'équipe et du matériel de rempotage mécanique.

Connaissance de la morphologie des végétaux.

Connaissance de la physiologie des végétaux.

Connaissance des végétaux du site de production.

Connaissance des cycles végétatifs des végétaux (annuels, bisannuels, vivaces).

Connaissance des stades de culture des végétaux (levée, feuille, tallage, élongation, etc.).

Connaissance des modes de culture des végétaux (conventionnel, raisonné, bio).

Connaissance des différents types de substrats.

Connaissance des différents types de conteneurs.

Connaissance des différents types de supports pour les végétaux hors-sol.

Connaissance des différents modes de distançage des végétaux (disposition, espacement).

Connaissance des normes d'étiquetage d'un végétal en hors-sol.

Connaissance (fonctionnement, maintenance) des différents outils et machines utilisés (rempoteuse, tracteur équipé d'une remorque).

Connaissance des principales catégories de handicap.

Connaissance des EPI appropriés en fonction des opérations à réaliser.

Connaissance des notions de biodiversité et de gestion durable et intégrée.

Connaissance des règles de tri des déchets.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	30/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Mettre en place une culture pleine terre de végétaux

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Après la multiplication ou la réception de végétaux, à partir des consignes du chef de culture, planter des végétaux sur une aire de culture en pleine terre.

Travailler le sol de l'aire de culture en pleine terre du site de production, afin de préparer l'implantation de végétaux. Ouvrir les fosses de plantation selon les besoins du végétal, puis planter les végétaux en respectant les distances nécessaires selon l'espèce. Effectuer des apports d'amendements ou d'engrais selon la politique de l'entreprise, réaliser l'étiquetage selon les normes et, si nécessaire, installer un support pour le tuteurage du végétal. Nettoyer l'aire de culture en pleine terre, et trier les déchets selon la réglementation.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul ou en équipe sur le site de production, sur l'aire de culture en pleine terre du site de production, aux périodes propices selon les caractéristiques du végétal à mettre en place. Le professionnel respecte les cadences ou les rendements tout en assurant les objectifs qualitatifs. Les matériels, l'organisation et les méthodes de travail dépendent de l'activité de l'entreprise, des volumes à traiter, et des consignes du chef de culture. Le professionnel peut être amené à travailler avec des collaborateurs en situation de handicap.

Les plannings de production, les conditions météorologiques et le caractère saisonnier nécessitent parfois certaines astreintes et adaptations d'horaires.

Le professionnel est exposé à des risques chimiques (engrais, amendements), mécaniques (tracteur) et liés à l'activité physique (posture de travail). Il porte les EPI appropriés en fonction des opérations à réaliser.

La conduite d'un tracteur pour la manutention des végétaux nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Critères de performance

La préparation de sol crée la structure de sol nécessaire au végétal.

La fosse de plantation est adaptée au végétal et à son stade de culture.

Les distances de plantation correspondent au végétal et à son stade de culture.

Le mode de culture utilisé est conforme aux consignes du responsable et à la politique de l'entreprise.

L'étiquetage est complet et ne comporte pas d'erreurs.

Le support installé permet le maintien du végétal.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier un végétal à mettre en place sur l'aire de culture en pleine terre.

Vérifier l'état sanitaire d'un végétal à mettre en place sur l'aire de culture en pleine terre

Choisir les amendements et engrais appropriés en fonction des consignes du chef de culture.

Choisir le matériel et les outils manuels ou motorisés (motoculteur, rotavator) appropriés au travail du sol à réaliser.

Contrôler le bon état de fonctionnement des matériels et des outils manuels ou motorisés (motoculteur, rotavator).

Contrôler le bon état des EPI adaptés au travail du sol à l'aide d'un motoculteur.

Porter les EPI adaptés au travail du sol à l'aide d'un motoculteur (gants et chaussures de sécurité).

Extraire des informations de l'étiquette d'un végétal.

Vérifier et renouveler l'étiquette d'un végétal

Préparer un sol avant plantation à l'aide d'un motoculteur.

Préparer un végétal en racines nues avant une plantation en pleine terre.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	31/50

Préparer un végétal en motte ou en conteneur avant une plantation en pleine terre.
Amender et engraisser un sol avant une plantation.
Planter un végétal en pleine terre dans un objectif de production.
Tuteurer un végétal planté en pleine terre.
Réaliser un plombage à la plantation.
Nettoyer et ranger les outils, le matériel et l'aire de culture.
Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe et de la réglementation en vigueur.
Effectuer l'entretien périodique des outils et matériels.
Effectuer la maintenance de premier niveau d'un motoculteur à moteur thermique et d'un tracteur avec remorque.

Organiser son intervention.
Appliquer une méthode de travail.
S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
Être autonome sur son poste de travail.
Prendre en compte les règles d'hygiène et de sécurité.
Contrôler son travail.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Travailler en équipe.
Rendre compte des travaux réalisés.

Connaissance de la morphologie des végétaux.
Connaissance de la physiologie des végétaux.
Connaissance des végétaux du site de production.
Connaissance des cycles végétatifs des végétaux (saisonnalité).
Connaissance des stades de culture des végétaux de pépinière.
Connaissance des modes de culture des végétaux (conventionnel, raisonnée, bio).
Connaissance des différentes natures de sol.
Connaissance des techniques de culture en pleine terre.
Connaissance des différents types de tuteurage pour les végétaux de pépinière.
Connaissance des normes d'étiquetage de végétal en pépinière.
Connaissance (fonctionnement, maintenance) des différents outils et machines utilisés (motoculteur, tracteur équipé d'une remorque).
Connaissance des principales catégories de handicap.
Connaissance des EPI appropriés en fonction des opérations à réaliser.
Connaissance des notions de biodiversité et de gestion durable et intégrée.
Connaissance des règles de tri des déchets.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	32/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre de la mise en place de végétaux et du suivi de culture, à partir des consignes du chef de culture, apporter l'eau et les éléments nutritifs à une culture de végétaux en place.

Selon le type de culture, repérer les déficits en eau et les carences en éléments nutritifs, choisir la méthode d'arrosage adaptée, arroser en quantité suffisante des végétaux en fonction de leurs besoins et de leurs modes et stades de culture. Doser les éléments fertilisants, en respectant les préconisations des fabricants, selon le végétal et son mode de culture, puis nettoyer l'aire de culture.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul ou en équipe sur le site de production ou le site de vente, tout au long de l'année. Le professionnel respecte les cadences ou les rendements tout en assurant les objectifs qualitatifs. Les matériels, l'organisation et les méthodes de travail dépendent de l'activité de l'entreprise, des volumes à traiter, et des consignes du chef de culture. Le professionnel peut être amené à travailler avec des collaborateurs en situation de handicap.

Les plannings de production, les conditions météorologiques et le caractère saisonnier nécessitent parfois certaines astreintes et adaptations d'horaires.

Le professionnel est exposé à des risques chimiques (engrais), mécaniques (tracteur) et liés à l'activité physique (posture de travail). Il porte les EPI appropriés en fonction des opérations à réaliser.

La conduite d'un tracteur équipé d'un épandeur ou d'une cuve d'arrosage nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Critères de performance

La méthode d'arrosage correspond au type de culture.

Les apports en eau sont suffisants.

Les apports en éléments fertilisants sont correctement dosés.

Les éléments fertilisants organiques ou minéraux sont adaptés au végétal et à son mode de culture.

Les déficits en eau et les carences en éléments nutritifs sont repérés.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier un végétal à arroser ou fertiliser.

Vérifier l'état sanitaire d'un végétal à arroser ou fertiliser.

Choisir le matériel d'arrosage et de fertilisation approprié (épandeur manuel ou mécanique, etc.) en fonction des consignes du chef de culture.

Préparer le fertilisant approprié en fonction des consignes du chef de culture.

Contrôler visuellement l'état d'un fertilisant (couleur, consistance).

Contrôler le bon état de fonctionnement du matériel d'arrosage et de fertilisation.

Contrôler le bon état des EPI (gants et chaussures de sécurité).

Porter les EPI (gants et chaussures de sécurité).

Identifier les préconisations d'un fertilisant indiquées sur son conditionnement.

Extraire des informations de l'étiquette d'un végétal.

Vérifier et renouveler l'étiquette d'un végétal.

Repérer un déficit en eau sur un végétal.

Repérer une carence en éléments nutritifs sur un végétal.

Arroser des végétaux en fonction des espèces et du stade de culture.

Régler une pompe doseuse conformément aux consignes du chef de culture.

Fertiliser à l'aide d'un engrais liquide conformément aux consignes du chef de culture.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	33/50

Épandre un engrais solide (granulés, bâtonnets, etc.) manuellement ou à l'aide d'un épandeur conformément aux consignes du chef de culture.
 Nettoyer et ranger les outils, le matériel et l'aire de culture.
 Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe et de la réglementation en vigueur.
 Effectuer l'entretien périodique des outils et matériels.
 Effectuer la maintenance de premier niveau d'un tracteur équipé d'un épandeur ou d'une cuve d'arrosage.

Organiser son intervention.
 Appliquer une méthode de travail.
 S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
 Être autonome sur son poste de travail.
 Prendre en compte les règles d'hygiène et de sécurité.
 Contrôler son travail.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.
 Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
 Travailler en équipe.
 Rendre compte des travaux réalisés.

Connaissance de la morphologie des végétaux.
 Connaissance de la physiologie des végétaux.
 Connaissance des végétaux du site de production.
 Connaissance des cycles végétatifs des végétaux (annuels, bisannuels, vivaces, saisonnalité).
 Connaissance des différentes techniques d'arrosage.
 Connaissance des différents types de fertilisant.
 Connaissance du fonctionnement d'une pompe doseuse.
 Connaissance des différentes catégories de fertilisants.
 Connaissance des pictogrammes associés aux fertilisants.
 Connaissance des méthodes de calcul des quantités nécessaires de fertilisant.
 Connaissance de la procédure de préparation d'un liquide de ferti-irrigation.
 Connaissance des normes d'étiquetage d'un végétal en production.
 Connaissance des fertilisants utilisés en suivi de culture.
 Connaissance (fonctionnement, maintenance) des différents outils et machines utilisés (rempoteuse, tracteur équipé d'un épandeur ou d'une cuve d'arrosage).
 Connaissance des principales catégories de handicap.
 Connaissance des EPI appropriés en fonction des opérations à réaliser.
 Connaissance des règles de tri des déchets.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	34/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Réaliser les opérations culturales et de taille sur des végétaux

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre de la mise en place et du suivi de culture de végétaux, à partir des consignes du chef de culture, réaliser l'ensemble des opérations culturales sur les végétaux, et des opérations de taille de formation des végétaux ligneux de pépinières.

Nettoyer les déchets présents sur les aires de culture en respectant la réglementation, désherber les conteneurs et les inter-rangs manuellement ou mécaniquement en préservant les végétaux cultivés, tuteur et palisser des végétaux selon leur type et leur stade de culture, procéder aux opérations de taille de formation et d'entretien selon les besoins du végétal et les objectifs de production, cicatiser les plaies de taille importantes.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul ou en équipe sur les différentes zones de cultures du site de production, aux périodes propices en fonction des opérations à réaliser. Le professionnel respecte les cadences ou les rendements tout en assurant les objectifs qualitatifs. Les matériels, l'organisation et les méthodes de travail dépendent de l'activité de l'entreprise, des volumes à traiter, et des consignes du chef de culture. Le professionnel peut être amené à travailler avec des collaborateurs en situation de handicap.

Les plannings de production, les conditions météorologiques et le caractère saisonnier nécessitent parfois certaines astreintes et adaptations d'horaires.

Une débroussailleuse portée, autotractée, autoportée ou télécommandée peut être nécessaire à l'entretien des inter-rangs en pépinières. Certaines régions limitent les périodes autorisant le débroussaillage (risques d'incendie).

Le professionnel est exposé à des risques mécaniques (lames de débroussailleuses et sécateurs) et liés à l'activité physique (posture de travail). Il porte les EPI appropriés en fonction des opérations à réaliser.

La conduite d'un équipement de travail mobile automoteur (débroussailleuse autoportée) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Critères de performance

Le conteneur ou l'inter-rang est désherbé en préservant les végétaux cultivés.

Les techniques de tuteurage et de palissage sont adaptées au type de végétal et à son stade de culture.

Les techniques de taille et d'entretien sont adaptées au type de végétal et à son stade de culture.

Le végétal est taillé et formé selon ses besoins et les objectifs de production.

Les plaies importantes consécutives à la taille sont cicatisées à l'aide d'un produit adapté.

L'aire de culture est nettoyée et les déchets sont évacués selon leur classe.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier un végétal du site de production ou de l'aire de vente.

Vérifier l'état sanitaire d'un végétal du site de production ou de l'aire de vente.

Choisir le matériel et les outils manuels ou motorisés (débroussailleuse) appropriés aux opérations culturales à réaliser.

Choisir et désinfecter les outils appropriés pour les tailles de formation et d'entretien.

Contrôler le bon état de fonctionnement des matériels et des outils manuels ou motorisés (débroussailleuse).

Contrôler le bon état des EPI adaptés aux opérations culturales à réaliser (taille, débroussaillage...).

Porter les EPI adaptés aux opérations culturales à réaliser (taille, débroussaillage...).

Extraire des informations de l'étiquette d'un végétal.

Vérifier et renouveler l'étiquette d'un végétal.

Distancer des végétaux sur une aire de culture hors-sol.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	35/50

Nettoyer, effeuiller, effleurer, éboutonner ou ébourgeonner un végétal en fonction des consignes du chef de culture.

Réaliser ou rénover le tuteurage et/ou le palissage en fonction du type de végétal et de son stade de culture.

Réaliser une taille de formation sur un arbre ou un arbuste d'ornement en pépinière.

Réaliser une taille de formation sur un arbre fruitier en pépinière.

Réaliser une taille d'entretien sur un arbre ou un arbuste d'ornement en pépinière.

Réaliser une taille d'entretien sur un arbre fruitier en pépinière.

Mastiquer une plaie de taille sur un végétal.

Cerner manuellement un arbre ou un arbuste de pépinière.

Faucher un inter-rang de pépinière à l'aide d'une débroussailleuse en préservant les arbres et arbustes cultivés.

Charger et évacuer des déchets végétaux sur un tracteur avec remorque,

Nettoyer et ranger les outils, le matériel et l'aire de culture.

Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe et de la réglementation en vigueur.

Effectuer l'entretien périodique des outils et matériels.

Effectuer la maintenance de premier niveau d'une débroussailleuse (portée, autotractée, autoportée, télécommandée) à moteur thermique ou électrique et d'un tracteur avec remorque.

Organiser son intervention.

Appliquer une méthode de travail.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

Être autonome sur son poste de travail.

Prendre en compte les règles d'hygiène et de sécurité.

Contrôler son travail.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Travailler en équipe.

Rendre compte des travaux réalisés.

Connaissance de la morphologie des végétaux.

Connaissance de la physiologie des végétaux.

Connaissance des végétaux du site de production.

Connaissance des cycles végétatifs des végétaux (annuels, bisannuels, vivaces, saisonnalité).

Connaissance des modes de culture des végétaux (conventionnel, raisonnée, bio).

Connaissance des techniques de taille de formation des végétaux d'ornements et fruitiers en fonction de l'espèce.

Connaissance des techniques de taille d'entretien des végétaux d'ornements et fruitiers en fonction de l'espèce.

Connaissances des techniques d'affutage des différents outils de taille utilisés.

Connaissance des techniques d'effeuillage, effleurage, éboutonnage ou ébourgeonnage d'un végétal.

Connaissance des techniques de tuteurage ou de palissage d'un végétal.

Connaissance des normes d'étiquetage d'un végétal en production.

Connaissance (fonctionnement, maintenance) des différents outils et machines utilisés (débroussailleuse, tracteur équipé d'une remorque).

Connaissance des principales catégories de handicap.

Connaissance des EPI appropriés en fonction des opérations à réaliser.

Connaissance des règles de tri des déchets.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	36/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 10

Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre du négoce de jeunes plants ou plants finis, vérifier la conformité de la livraison et ventiler les végétaux réceptionnés vers l'aire de culture appropriée ou la zone de vente.

Percevoir le bon de livraison et le passeport phytosanitaire des végétaux réceptionnés, vérifier leur conformité avec ceux commandés, ainsi que leur quantité et leur état sanitaire, avant de les mettre en culture ou de les commercialiser. Le cas échéant, notifier au chef de culture les anomalies constatées. Nettoyer la zone de réception de la livraison, et trier les déchets selon la réglementation.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul ou en équipe, au contact de livreurs, sur le site de production ou le site de vente, tout au long de l'année. Le professionnel respecte les cadences ou les rendements tout en assurant les objectifs qualitatifs. Les matériels, l'organisation et les méthodes de travail dépendent de l'activité de l'entreprise, des volumes à traiter, et des consignes du chef de culture. Le professionnel peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un tiers, ou une clientèle en situation de handicap.

Les plannings de production, les conditions météorologiques et le caractère saisonnier nécessitent parfois certaines astreintes et adaptations d'horaires.

Un transpalette manuel ou électrique, ou un chariot élévateur à moteur thermique ou électrique, peut être nécessaire à la manipulation des palettes réceptionnées et à la ventilation des végétaux sur les différents espaces de culture ou de vente.

Le professionnel est exposé à des risques mécaniques (transpalette, chariot élévateur) et liés à l'activité physique (posture de travail). Il porte les EPI appropriés en fonction des opérations à réaliser. La conduite d'un équipement de travail mobile automoteur (chariot élévateur) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Critères de performance

La conformité du bon de livraison (espèces, gabarits, quantités) est vérifiée par rapport au bon de commande.

La conformité des végétaux réceptionnés (espèces, gabarits, quantités) est vérifiée par rapport au bon de livraison.

Le passeport et l'état sanitaire des végétaux réceptionnés sont contrôlés.

Les anomalies sont notifiées au chef de culture

Les végétaux réceptionnés sont envoyés vers l'aire de culture adaptée

Les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier un végétal à réceptionner.

Vérifier l'état sanitaire d'un végétal réceptionné.

Choisir le matériel approprié pour la manutention de végétaux réceptionnés.

Contrôler le bon état de fonctionnement des matériels et des outils manuels ou motorisés (transpalette, chariot élévateur).

Contrôler le bon état des EPI (gants et chaussures de sécurité).

Porter les EPI (gants et chaussures de sécurité).

Extraire des informations de l'étiquette d'un végétal.

Vérifier et renouveler l'étiquette d'un végétal

Contrôler la conformité du bon de livraison avec les végétaux ou fournitures horticoles réceptionnés (quantités, références, conditionnement).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	37/50

Notifier oralement et par écrit une anomalie (quantités, références, conditionnement) dans une livraison.
 Vérifier le passeport phytosanitaire d'un végétal réceptionné.
 Nettoyer, préparer et conditionner un végétal réceptionné pour la mise en vente ou en culture.
 Mettre en place en zone de quarantaine des végétaux réceptionnés.
 Charger et déplacer des végétaux ou des fournitures horticoles à l'aide d'un roll horticole (chariot danois), d'un transpalette ou d'un chariot élévateur.
 Nettoyer et ranger les outils, le matériel et la zone de livraison.
 Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe et de la réglementation en vigueur.
 Effectuer l'entretien périodique des outils et matériels.
 Effectuer la maintenance de premier niveau d'un transpalette manuel ou électrique, ou d'un chariot élévateur à moteur thermique ou électrique.
 Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.

Organiser son poste de travail.
 Appliquer une méthode de travail.
 S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
 Être autonome sur son poste de travail.
 Prendre en compte les règles d'hygiène et de sécurité.
 Contrôler son travail.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
 Rendre compte des travaux réalisés.
 Communiquer des informations un tiers.

Connaissance de la morphologie des végétaux.
 Connaissance de la physiologie des végétaux.
 Connaissance des végétaux du site de production ou du site de vente.
 Connaissance des cycles végétatifs des végétaux (annuels, bisannuels, vivaces, saisonnalité).
 Connaissance des catégories de végétaux : hauteurs, formes, cycle de vie, exigences, intérêt ornemental, période de floraison ou de fructification, etc.
 Connaissance des normes des végétaux commercialisés.
 Connaissance des différentes techniques d'emballage et modes de conditionnement des végétaux réceptionnés.
 Connaissance des normes d'étiquetage d'un végétal.
 Connaissance des normes de commercialisation d'un végétal.
 Connaissance (fonctionnement, maintenance) des différents outils et machines utilisés (transpalette, chariot élévateur).
 Connaissance des principales catégories de handicap.
 Connaissance des EPI appropriés en fonction des opérations à réaliser.
 Connaissance des règles de tri des déchets.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	38/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 11

Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre de la commercialisation de végétaux, sélectionner les végétaux et les préparer pour une expédition.

À partir des consignes orales du chef de culture ou d'un bon de commande, sélectionner les végétaux demandés en bon état sanitaire, les arracher de la pleine terre en préservant le système racinaire, les motter si nécessaire, ou les extraire de la serre ou du hors-sol. Les conditionner, selon les espèces et leurs nombres, les étiqueter selon les normes en vigueur, et les étiqueter en vue de leur vente sur le site de production, de leur transfert vers un autre site de vente, ou de leur expédition. Le cas échéant, notifier au chef de culture les références manquantes. Nettoyer la zone d'expédition des commandes, et trier les déchets selon la réglementation.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul ou en équipe, au contact de livreurs, sur le site de production, le site de vente, ou dans la zone d'expédition, tout au long de l'année. Le professionnel respecte les cadences ou les rendements tout en assurant les objectifs qualitatifs. Les matériels, l'organisation et les méthodes de travail dépendent de l'activité de l'entreprise, des volumes à traiter, et des consignes du chef de culture. Le professionnel peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un tiers, ou une clientèle en situation de handicap.

Les plannings de production, les conditions météorologiques et le caractère saisonnier nécessitent parfois certaines astreintes et adaptations d'horaires.

Un transpalette manuel ou électrique, ou un chariot élévateur à moteur thermique ou électrique peut être nécessaire à la manipulation des végétaux et des palettes préparés.

Le professionnel est exposé à des risques des risques mécaniques (transpalette, chariot élévateur) et liés à l'activité physique (posture de travail). Il porte les EPI appropriés en fonction des opérations à réaliser.

La conduite d'un équipement de travail mobile automoteur (chariot élévateur) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Critères de performance

Les végétaux sélectionnés correspondent au bon de commande (espèces, gabarits, quantités).

Les végétaux sélectionnés sont en bon état sanitaire.

L'arrachage des végétaux préserve le système racinaire.

Le conditionnement des parties aériennes et des racines est adapté au végétal et à la saison.

Le conteneur choisi est adapté aux végétaux et à leur nombre.

La préparation et le conditionnement des végétaux permettent leur commercialisation ou leur expédition.

L'étiquetage est complet et ne comporte pas d'erreurs.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier un végétal à préparer et conditionner.

Vérifier l'état sanitaire d'un végétal à préparer et conditionner.

Choisir le matériel approprié pour la préparation, la manutention et le conditionnement des végétaux.

Contrôler le bon état de fonctionnement des matériels et des outils manuels ou motorisés (transpalette, chariot élévateur, motteuse).

Contrôler le bon état des EPI (gants et chaussures de sécurité).

Porter les EPI (gants et chaussures de sécurité).

Renseigner l'étiquette d'un végétal.

Vérifier et renouveler l'étiquette d'un végétal

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	39/50

Préparer les végétaux à commercialiser (mise en vente ou expédition) en fonction d'un bon de commande.
Notifier oralement ou par écrit une anomalie (quantités, références) dans une commande en préparation.
Indiquer le nom et les caractéristiques d'un végétal (croissance, type et époque de floraison, exigences, pérennité, etc.).

Nettoyer, préparer et conditionner des végétaux pour la mise en vente ou l'expédition.

Sécuriser des végétaux sur une palette d'expédition

Charger et déplacer des végétaux ou des fournitures horticoles à l'aide d'un roll horticole (chariot danois), d'un transpalette ou d'un chariot élévateur.

Nettoyer et ranger le matériel, le poste de travail et la zone d'expédition.

Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe et de la réglementation en vigueur.

Effectuer l'entretien périodique des outils et matériels.

Effectuer la maintenance de premier niveau d'un transpalette manuel ou électrique, d'un chariot élévateur à moteur thermique ou électrique, ou d'une motteuse.

Organiser son poste de travail.

Appliquer une méthode de travail.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

Être autonome sur son poste de travail.

Prendre en compte les règles d'hygiène et de sécurité.

Contrôler son travail.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Rendre compte des travaux réalisés.

Communiquer des informations un tiers.

Connaissance de la morphologie des végétaux.

Connaissance de la physiologie des végétaux.

Connaissance des végétaux du site de production ou du site de vente.

Connaissance des cycles végétatifs des végétaux (annuels, bisannuels, vivaces, saisonnalité).

Connaissance des catégories de végétaux : hauteurs, formes, cycle de vie, exigences, intérêt ornemental, période de floraison ou de fructification, etc.

Connaissance des normes des végétaux commercialisés.

Connaissance des normes d'étiquetage d'un végétal.

Connaissance des normes de commercialisation d'un végétal.

Connaissance des différentes techniques d'emballage et modes de conditionnement des végétaux à expédier.

Connaissance (fonctionnement, maintenance) des différents outils et machines utilisés (transpalette, chariot élévateur).

Connaissance des principales catégories de handicap.

Connaissance des EPI appropriés en fonction des opérations à réaliser.

Connaissance des règles de tri des déchets.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	40/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 12

Aider et conseiller la clientèle pour l'achat de végétaux

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre de la vente de végétaux sur le site production, répondre aux demandes des clients et donner des conseils sur les espèces végétales choisies et leurs conditions de culture.

En adoptant une posture adaptée au contact avec le client, écouter et comprendre sa demande, lui indiquer, sur la zone de vente, des plantes pouvant correspondre, l'informer et le conseiller sur leurs exigences (sol, exposition, etc.), avec des réponses claires et pertinentes. Mettre en avant dans ses conseils au client les végétaux locaux, issus de modes de production économes en intrants (eau, fertilisants) et lui conseiller des modes d'entretien respectueux de l'environnement.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise au contact du client, en autonomie sur le site de production dans une zone dédiée à l'accueil du public, ou sur un site de vente, tout au long de l'année. Les végétaux proposés à la vente sont issus de la production de l'entreprise ou du négoce et dépendent de l'activité de l'entreprise et de la saison. Le professionnel peut être amené à être en contact avec une clientèle en situation de handicap.

Il est exposé à des risques liés à l'activité physique (posture de travail).

Critères de performance

La demande du client est comprise.

La posture professionnelle est adaptée au contact avec un client.

Les végétaux conseillés répondent à la demande du client.

Les réponses données aux questions posées par le client sont claires et pertinentes.

Le client est informé des modes d'entretien des végétaux respectueux de l'environnement.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier les végétaux de l'aire de vente.

Contrôler et vérifier l'état sanitaire des végétaux de l'aire de vente.

Sélectionner les végétaux à commercialiser.

Indiquer à un client le nom et les caractéristiques d'un végétal (croissance, type et époque de floraison, exigences, pérennité, etc.).

Préconiser à un client des choix de végétaux en fonction de ses envies.

Informier un client des soins à apporter aux végétaux préconisés.

Maintenir l'état de propreté du lieu de vente de végétaux.

Organiser son intervention.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

Être autonome sur son poste de travail.

Prendre en compte les règles d'hygiène et de sécurité.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.

Comprendre une demande d'un client et en déduire une action.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Rendre compte des travaux réalisés.

Communiquer des informations un tiers.

Savoir expliquer son travail.

Présenter son travail au client.

Respecter la demande du client.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	41/50

Connaissance de la morphologie des végétaux.
Connaissance de la physiologie des végétaux.
Connaissance des végétaux du site de production ou du site de vente.
Connaissance des cycles végétatifs des végétaux (annuels, bisannuels, vivaces, saisonnalité).
Connaissance des catégories de végétaux : hauteurs, formes, cycle de vie, exigences, intérêt ornemental, période de floraison ou de fructification, etc.
Connaissance des normes des végétaux commercialisés.
Connaissance des normes d'étiquetage d'un végétal.
Connaissance des normes de commercialisation d'un végétal.
Connaissance des harmonies de couleur.
Connaissance des associations de végétaux.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	42/50

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Communiquer

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sur le site de production, l'ouvrier de production horticole est en contact avec différentes personnes : collègues, chef de culture, fournisseurs et éventuellement clients. Même si la commande est formalisée par un bon de commande écrit, des consignes complémentaires peuvent lui être transmises oralement afin de clarifier la demande. Il est indispensable pour l'ouvrier de production horticole de comprendre les informations et demandes simples qui lui sont adressées, et d'obtenir plus de précisions si nécessaire. Il exprime oralement le retour d'information essentiel au bon fonctionnement de l'entreprise et à une relation de qualité avec les autres professionnels ou clients.

Critères de performance

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
La demande du client est comprise.
Les réponses données aux questions posées par le client sont claires et pertinentes.
Les anomalies sont notifiées au chef de culture

Respecter des règles et des procédures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans toutes ses activités, l'ouvrier de production horticole respecte les modes de culture de l'entreprise, la réglementation environnementale, les consignes du chef de culture, afin de garantir une production conforme aux attentes qualitatives et, le cas échéant, au cahier des charges des végétaux certifiés ou labellisés.

Lors des opérations de multiplication et de greffage, l'ouvrier de production horticole respecte des règles d'hygiène strictes afin de garantir l'état sanitaire des pieds mères, porte-greffe, greffons, boutures et jeunes plants. En protection des cultures, il respecte les bonnes pratiques phytopharmaceutiques visant à préserver l'environnement et la santé humaine, lors de la préparation, de l'épandage et du traitement des effluents. Il applique les procédures de réception et d'expédition des végétaux indiquées par le chef d'entreprise, afin de s'assurer de la conformité qualitative des produits réceptionnés et expédiés.

Critères de performance

Le poste de travail est organisé.
Le prélèvement de la bouture permet son utilisation et n'endommage pas la plante mère.
La technique de greffage prend en compte les caractéristiques du porte-greffe et du greffon.
Les reliquats de bouillie sont traités conformément à la réglementation.
Les conteneurs vides sont lavés, triés et évacués conformément à la réglementation.
Le mode de culture utilisé est conforme aux consignes du responsable et à la politique de l'entreprise.
Le passeport et l'état sanitaire des végétaux réceptionnés sont contrôlés
Les végétaux sélectionnés correspondent au bon de commande (espèces, gabarits, quantités).

Apprendre en continu

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	43/50

L'ouvrier de production horticole travaille avec des végétaux qui sont le plus souvent des variétés horticoles (cultivars) dont il doit connaître la nomenclature binomiale (genre et espèce) et le nom français. Il est confronté régulièrement à de nouvelles espèces végétales ou à de nouveaux cultivars, dont il doit apprendre le nom et les caractéristiques (exigences, intérêt ornemental, etc.). Il peut aussi être confronté à des bioagresseurs nouveaux, qu'il doit être en mesure d'identifier ou d'aider à identifier. Pour conseiller au mieux les clients dans le cadre de la vente directe, il doit constamment rester informé sur les végétaux, les produits horticoles proposés par l'entreprise, et l'évolution des tendances du végétal et du marché.

Critères de performance

Les végétaux sont identifiés par leur nom botanique et leur nom français.

La maladie, le parasite, ou l'adventice est identifié par son nom français.

Les causes d'un échec de la greffe sont analysées et transmises au responsable.

Les méthodes alternatives de protection des végétaux sont envisagées et mises en œuvre.

Les déficits en eau et les carences en éléments nutritifs sont repérés.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	44/50

Glossaire technique

Bioagresseurs

« Être vivant s'attaquant aux plantes. Comprend les agents phytopathogènes (maladies), les ravageurs (prédateurs ou parasites des plantes) et les adventices. »

Dictionnaire Larousse

Lutte intégrée

« Emploi judicieux et harmonieux de plusieurs moyens de lutte, biologiques, chimiques ou autres, pour abaisser les effectifs des ravageurs de telle façon que leurs dégâts soient supportables, en garantissant le respect des abeilles et autres insectes pollinisateurs et de tous les animaux utiles à l'économie de la nature. »

INRA

« Application rationnelle d'une combinaison de mesures biologiques, biotechnologiques, chimiques, physiques, culturelles ou intéressant la sélection des végétaux dans laquelle l'emploi de produits chimiques phytopharmaceutiques est limité au strict nécessaire pour maintenir la présence des organismes nuisibles en dessous de seuil à partir duquel apparaissent des dommages ou une perte économiquement inacceptables. ».

Directive communautaire 91/414/CEE du 15 juillet 1991

Nom botanique

Dans ce référentiel, le « nom botanique » désigne le nom binominal composé du nom de genre, du nom de l'espèce et, s'il y a lieu, du nom du cultivar ou de la variété.

Produits phytopharmaceutiques

« Les substances actives et les préparations contenant une ou plusieurs substances actives qui sont présentées sous la forme dans laquelle elles sont livrées à l'utilisateur et qui sont destinées à :

1.1. protéger les végétaux ou les produits végétaux contre tous les organismes nuisibles ou à prévenir leur action, pour autant que ces substances ou préparations ne soient pas autrement définies ci-après ;

1.2. exercer une action sur les processus vitaux des végétaux, pour autant qu'il ne s'agisse pas de substances nutritives (par exemple, les régulateurs de croissance) ;

1.3. assurer la conservation des produits végétaux, pour autant que ces substances ou produits ne fassent pas l'objet de dispositions particulières du Conseil ou de la Commission concernant les agents conservateurs ;

1.4. détruire les végétaux indésirables

ou

1.5. détruire les parties de végétaux, freiner ou prévenir une croissance indésirable des végétaux. »

Directive communautaire 91/414/CEE du 15 juillet 1991

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	45/50

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	47/50

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OPH	REAC	TP-01292	04	23/09/2022	19/09/2022	48/50

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Ouvrier de production horticole

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RE	TP-01292	04	17/09/2022	20/09/2022	1/40

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Ouvrier de production horticole

Sigle du titre professionnel : OPH

Niveau : 3 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 211w - Commercialisation des productions végétales, 211s - Mise en oeuvre des productions végétales, 211r - Protection des cultures-

Code(s) ROME : A1414, A1402, D1209

Formacode : 21027, 21031, 21036, 21038, 21033

Date de l'arrêté : 01/09/2022

Date de parution au JO de l'arrêté : 17/09/2022

Date d'effet de l'arrêté : 07/09/2022

2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014> , rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel OPH

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RE	TP-01292	04	17/09/2022	20/09/2022	3/40

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Semer des végétaux Bouturer des végétaux Mettre en place une culture hors sol de végétaux Mettre en place une culture pleine terre de végétaux Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux Réaliser les opérations culturales et de taille sur des végétaux Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande	04 h 10 min	La mise en situation professionnelle est constituée de quatre phases.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Réaliser le greffage de végétaux Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux Aider et conseiller la clientèle pour l'achat de végétaux	00 h 30 min	L'entretien technique comprend trois parties.
▪ Questionnaire professionnel	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	01 h 05 min	Le questionnaire professionnel comprend trois parties.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	06 h 05 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention.

La mise en situation professionnelle est réalisée en simultanée pour tous les candidats. La phase 4 doit être réalisée avant la troisième partie de l'entretien technique portant sur le conseil client.

À partir de consignes, le candidat réalise, en présence du jury :

- Phase 1 : Une multiplication par semis et une multiplication par bouturage. Durée de réalisation : 01 h 00 min.
- Phase 2 : L'emportage ou rempotage et le suivi cultural lié à cette opération d'un lot de végétaux issus de la production. Durée de réalisation : 01 h 15 min.
- Phase 3 : La plantation et le suivi cultural lié à cette opération d'un lot de végétaux issus de la production. Durée de réalisation : 01 h 15 min.
- Phase 4 : La préparation et le conditionnement d'un lot de végétaux issus de la production. Durée de réalisation : 00 h 40 min.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RE	TP-01292	04	17/09/2022	20/09/2022	4/40

L'entretien technique est réalisé individuellement pour chaque candidat.

L'entretien technique comprend trois parties indépendantes :

- Partie 1 : Le jury interroge le candidat sur la réalisation d'une greffe sur un végétal. L'entretien se déroule devant un végétal greffé par le centre organisateur en amont de la session. Durée : 00 h 10 min.
- Partie 2 : Le jury interroge le candidat sur les opérations de contrôle et de mise en place à réaliser lors de la réception d'une livraison. L'entretien se déroule devant un lot de végétaux préparé en amont de la session par le centre organisateur. Durée : 00 h 10 min.
- Partie 3 : Un membre du jury se met dans la situation d'un client. Le candidat conseille un client sur les végétaux présents dans la commande qu'il a préparée lors de la phase 4 de la mise en situation professionnelle. Cette partie 3 est réalisée après la phase 4 de la mise en situation professionnelle. Durée : 00 h 10 min.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel comprend trois parties : la première et la seconde sont organisées dans la continuité, la troisième est indépendante. Il est réalisé en présence du jury ou d'un surveillant.

Au démarrage de la session d'examen, le centre organisateur fournit au jury :

- la liste de 210 végétaux (vivaces, annuelles, bisannuelles, arbres, arbustes, conifères, ornementaux, alimentaires, etc.) ;
- la liste de 30 bioagresseurs (maladies, parasites et adventices) ;
- la collection de documents iconographiques (photos ou planches botaniques et zoologiques) représentant ces espèces ;

Ces éléments sont décrits dans l'annexe 1 « Plateau technique d'évaluation ».

Les listes de 210 espèces et 30 bioagresseurs doivent être communiquées aux candidats en amont de la session d'examen. La collection de documents iconographiques ne doit pas être communiquée aux candidats en amont de la session d'examen.

Avant la passation du questionnaire professionnel, le jury :

- sélectionne 40 végétaux sur la liste de 210 végétaux ;
- sélectionne 10 bioagresseurs sur la liste de 30 bioagresseurs ;
- veille à garder à chaque fois une proportion équilibrée entre les différents types de végétaux et de bioagresseurs ;
- récolte sur le plateau technique de certification des échantillons (feuilles ou rameaux feuillés, en fleurs ou avec fruits) correspondant aux espèces de végétaux et bioagresseurs sélectionnées ;
- sélectionne un document iconographique parmi ceux présents dans la collection établie par le centre organisateur, lorsque la saison ne permet pas d'obtenir des échantillons représentatifs (ou lorsque l'espèce est protégée ou envahissante) ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RE	TP-01292	04	17/09/2022	20/09/2022	5/40

- Dispose dans une salle (ou fait disposer par le centre organisateur) les échantillons et documents iconographiques, numérotés de 1 à 40 (végétaux) et de 1 à 10 (bioagresseurs).

Pendant le temps imparti au questionnaire professionnel, le candidat :

- Partie 1 : renseigne un tableau avec le nom botanique (genre, espèce et éventuellement cultivar) et le nom vernaculaire (français ou régional) des 40 végétaux présentés ;
- Partie 2 : renseigne un tableau avec le nom vernaculaire (français ou régional) des 10 bioagresseurs présentés ;
- Partie 3 : répond à un questionnaire à choix multiples relatif à la protection des végétaux.

Le candidat dispose de 45 minutes pour les parties 1 et 2, et de 20 minutes pour la partie 3.

Pour les parties 1 et 2, un maximum de 4 candidats passe le questionnaire en simultané.

Pour la partie 3, tous les candidats passent le questionnaire en simultané.

Précisions pour le candidat VAE :

Pour le questionnaire professionnel, la liste de 210 végétaux et la liste de 30 bioagresseurs, établies par le centre organisateur selon les indications de l'annexe 1 « Plateau technique d'évaluation », doivent être transmises par le centre organisateur dès le démarrage du parcours d'accompagnement à la VAE.

Le centre organisateur informe le candidat VAE qu'il doit se présenter à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RE	TP-01292	04	17/09/2022	20/09/2022	6/40

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Multiplier des végétaux en production horticole					
Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire	Les végétaux sont identifiés par leur nom botanique. Les végétaux sont identifiés par leur nom français. La maladie, le parasite, ou l'adventice est identifié par son nom français.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Semer des végétaux	Le conteneur et le substrat correspondent au type de semis. Le substrat est correctement mis en place dans le conteneur (épaisseur, tassement). La densité de graines correspond à l'espèce végétale et à son développement. Les semis sont positionnés sur une aire de culture adaptée. L'apport en eau est correctement évalué. Le poste de travail est organisé.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bouturer des végétaux	Le prélèvement de la bouture permet son utilisation et n'endommage pas la plante mère. Les conteneurs sont adaptés et correctement remplis. L'habillage et le repiquage des boutures sont respectés pour assurer leur reprise. Les boutures sont homogènes. La technique de marcottage est adaptée au végétal et à la période. La technique de division de touffe permet la survie des touffes divisées. Les marcottes ou les touffes sont correctement replantées. L'arrosage et le milieu de culture sont adaptés aux espèces végétales multipliées.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RE	TP-01292	04	17/09/2022	20/09/2022	7/40

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser le greffage de végétaux	La méthode de prélèvement de greffon permettant son utilisation et n'endommageant pas la plante mère est connue. Les techniques de greffage sont connues. La méthode d'exécution d'une greffe précise est connue. Les causes d'un échec d'une greffe sont connues et transmises au responsable.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	Les indications portées sur l'étiquette du produit sont connues. Les EPI adaptés au produit phytopharmaceutique appliqué sont connus. La réglementation sur la gestion des reliquats de bouillie est connue. La réglementation sur la gestion des conteneurs vides est connue. Les méthodes alternatives de protection des végétaux sont connues.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux					
Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire	Les végétaux sont identifiés par leur nom botanique. Les végétaux sont identifiés par leur nom français. La maladie, le parasite, ou l'adventice est identifié par son nom français.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	Les indications portées sur l'étiquette du produit sont connues. Les EPI adaptés au produit phytopharmaceutique appliqué sont connus. La réglementation sur la gestion des reliquats de bouillie est connue. La réglementation sur la gestion des conteneurs vides est connue. Les méthodes alternatives de protection des végétaux sont connues.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mettre en place une culture hors sol de végétaux	Le conteneur est adapté au stade de culture du végétal. Le repotage est effectué sans endommager le végétal. La disposition et le distançage des végétaux correspondent à leur stade de culture. L'étiquetage est complet et ne comporte pas d'erreurs. Le support installé permet le maintien du végétal.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RE	TP-01292	04	17/09/2022	20/09/2022	8/40

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Mettre en place une culture pleine terre de végétaux	La préparation de sol crée la structure de sol nécessaire au végétal. La fosse de plantation est adaptée au végétal et à son stade de culture. Les distances de plantation correspondent au végétal et à son stade de culture. Le mode de culture utilisé est conforme aux consignes du responsable et à la politique de l'entreprise. L'étiquetage est complet et ne comporte pas d'erreurs. Le support installé permet le maintien du végétal.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux	La méthode d'arrosage correspond au type de culture. Les apports en eau sont suffisants. Les apports en éléments fertilisants sont correctement dosés. Les éléments fertilisants organiques ou minéraux sont adaptés au végétal et à son mode de culture. Les déficits en eau et les carences en éléments nutritifs sont repérés.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser les opérations culturales et de taille sur des végétaux	Le conteneur ou l'inter-rang est désherbé en préservant les végétaux cultivés. Les techniques de tuteurage et de palissage sont adaptées au type de végétal et à son stade de culture. Les techniques de taille et d'entretien sont adaptées au type de végétal et à son stade de culture. Le végétal est taillé et formé selon ses besoins et les objectifs de production. Les plaies importantes consécutives à la taille sont cicatrisées à l'aide d'un produit adapté. L'aire de culture est nettoyée et les déchets sont évacués selon leur classe.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle					
Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire	Les végétaux sont identifiés par leur nom botanique. Les végétaux sont identifiés par leur nom français. La maladie, le parasite, ou l'adventice est identifié par son nom français.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RE	TP-01292	04	17/09/2022	20/09/2022	9/40

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	Les indications portées sur l'étiquette du produit sont connues. Les EPI adaptés au produit phytopharmaceutique appliqué sont connus. La réglementation sur la gestion des reliquats de bouillie est connue. La réglementation sur la gestion des conteneurs vides est connue. Les méthodes alternatives de protection des végétaux sont connues.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux	La conformité du bon de livraison (espèces, gabarits, quantités) est vérifiée par rapport au bon de commande. La conformité des végétaux réceptionnés (espèces, gabarits, quantités) est vérifiée par rapport au bon de livraison. Le passeport et l'état sanitaire des végétaux réceptionnés sont contrôlés. Les anomalies sont notifiées au chef de culture Les végétaux réceptionnés sont envoyés vers l'aire de culture adaptée Les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande	Les végétaux sélectionnés correspondent au bon de commande (espèces, gabarits, quantités). Les végétaux sélectionnés sont en bon état sanitaire. L'arrachage des végétaux préserve le système racinaire. Le conditionnement des parties aériennes et des racines est adapté au végétal et à la saison. Le conteneur choisi est adapté aux végétaux et à leur nombre. La préparation et le conditionnement des végétaux permettent leur commercialisation ou leur expédition. L'étiquetage est complet et ne comporte pas d'erreurs.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aider et conseiller la clientèle pour l'achat de végétaux	La demande du client est comprise. La posture professionnelle est adaptée au contact avec un client. Les végétaux conseillés répondent à la demande du client. Les réponses données aux questions posées par le client sont claires et pertinentes. Le client est informé des modes d'entretien des végétaux respectueux de l'environnement.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RE	TP-01292	04	17/09/2022	20/09/2022	10/40

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Obligations réglementaires le cas échéant : Sans Objet					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RE	TP-01292	04	17/09/2022	20/09/2022	11/40

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Communiquer	Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux
	Bouturer des végétaux
	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
	Mettre en place une culture hors sol de végétaux
	Mettre en place une culture pleine terre de végétaux
	Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande
	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
	Réaliser le greffage de végétaux
	Réaliser les opérations culturales et de taille sur des végétaux
	Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux
	Semer des végétaux
Respecter des règles et des procédures	Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux
	Bouturer des végétaux
	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
	Mettre en place une culture hors sol de végétaux
	Mettre en place une culture pleine terre de végétaux
	Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande
	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
	Réaliser le greffage de végétaux
	Réaliser les opérations culturales et de taille sur des végétaux
	Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux
	Semer des végétaux
Apprendre en continu	Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux
	Bouturer des végétaux
	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
	Mettre en place une culture hors sol de végétaux
	Mettre en place une culture pleine terre de végétaux
	Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande
	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
	Réaliser le greffage de végétaux
	Réaliser les opérations culturales et de taille sur des végétaux

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RE	TP-01292	04	17/09/2022	20/09/2022	12/40

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
	Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux Semer des végétaux

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre OPH

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 06 h 05 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle, de l'entretien technique, du questionnaire professionnel et de l'entretien final.

Pendant la mise en situation professionnelle, le jury observe les candidats en simultané, puis évalue leur production hors de leur présence.

Pour la troisième partie de l'entretien technique, un membre du jury se met dans la situation d'un client.

Pour le questionnaire professionnel (durée : 01 h 05 min), le jury peut être remplacé par un surveillant.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Un surveillant est requis pour le questionnaire professionnel si le jury n'en assure pas la surveillance (durée : 01 h 05 min).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RE	TP-01292	04	17/09/2022	20/09/2022	13/40

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Ouvrier de production horticole

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RE	TP-01292	04	17/09/2022	20/09/2022	15/40

CCP

Multiplier des végétaux en production horticole

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Bouturer des végétaux Semer des végétaux	01 h 00 min	À partir de consignes, le candidat réalise : Phase 1, durée 00 h 30 min : une multiplication par semis ; Phase 2, durée 00 h 30 min : une multiplication par bouturage.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Réaliser le greffage de végétaux	00 h 10 min	Le candidat est interrogé par le jury sur la réalisation d'une greffe sur un végétal. Cet entretien est réalisé devant un végétal greffé par le centre organisateur en amont de la session.
▪ Questionnaire professionnel	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	00 h 45 min	Le questionnaire professionnel comprend trois parties. Le candidat est évalué sur la base de la sous-liste n°1 de 70 végétaux et de la sous-liste n°1 de 10 bioagresseurs.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	01 h 55 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RE	TP-01292	04	17/09/2022	20/09/2022	17/40

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention. La mise en situation professionnelle est réalisée en simultanée pour tous les candidats. Le candidat dispose de 30 minutes pour réaliser une multiplication par semis et de 30 minutes pour réaliser une multiplication par bouturage.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique est réalisé individuellement pour chaque candidat.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel comprend trois parties : la première et la seconde sont organisées dans la continuité, la troisième est indépendante. Il est réalisé en présence du jury ou d'un surveillant.

Au démarrage de la session d'examen, le centre organisateur fournit au jury :

- la sous-liste n°1 de 70 végétaux (vivaces, annuelles, bisannuelles, arbres, arbustes, conifères, ornementaux, alimentaires, etc.) ;
- la sous-liste n°1 de 10 bioagresseurs (maladies, parasites et adventices) ;
- la collection de documents iconographiques (photos ou planches botaniques et zoologiques) représentant ces espèces ;

Ces éléments sont décrits dans l'annexe 1 « Plateau technique d'évaluation ».

Les listes de 70 espèces et 10 bioagresseurs doivent être communiquées aux candidats en amont de la session d'examen. La collection de documents iconographiques ne doit pas être communiquée aux candidats en amont de la session d'examen.

Avant la passation du questionnaire professionnel, le jury :

- sélectionne 15 végétaux sur la liste de 70 végétaux ;
- sélectionne 5 bioagresseurs sur la liste de 10 bioagresseurs ;
- veille à garder à chaque fois une proportion équilibrée entre les différents types de végétaux et de bioagresseurs ;
- récolte sur le plateau technique de certification des échantillons (feuilles ou rameaux feuillés, en fleurs ou avec fruits) correspondant aux espèces de végétaux et bioagresseurs sélectionnées ;
- sélectionne un document iconographique parmi ceux présents dans la collection établie par le centre organisateur, lorsque la saison ne permet pas d'obtenir des échantillons représentatifs (ou lorsque l'espèce est protégée ou envahissante) ;
- Dispose dans une salle (ou fait disposer par le centre organisateur) les échantillons et documents iconographiques, numérotés de 1 à 15 (végétaux) et de 1 à 5 (bioagresseurs).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RE	TP-01292	04	17/09/2022	20/09/2022	18/40

Pendant le temps imparti au questionnaire professionnel, le candidat :

- Partie 1 : renseigne un tableau avec le nom botanique (genre, espèce et éventuellement cultivar) et le nom vernaculaire (français ou régional) des 15 végétaux présentés ;
- Partie 2 : renseigne un tableau avec le nom vernaculaire (français ou régional) des 5 bioagresseurs présentés ;
- Partie 3 : répond à un questionnaire à choix multiples relatif à la protection des végétaux.

Le candidat dispose de 25 minutes pour les parties 1 et 2, et de 20 minutes pour la partie 3.

Pour les parties 1 et 2, un maximum de 4 candidats passe le questionnaire en simultané.

Pour la partie 3, tous les candidats passent le questionnaire en simultané.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Multiplier des végétaux en production horticole

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 55 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle, de l'entretien technique et du questionnaire professionnel.

Pendant la mise en situation professionnelle, le jury observe les candidats en simultané, puis évalue leur production hors de leur présence.

Pour le questionnaire professionnel (durée : 00 h 45 min), le jury peut être remplacé par un surveillant.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est requis pour le questionnaire professionnel si le jury n'en assure pas la surveillance (durée : 00 h 45 min).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RE	TP-01292	04	17/09/2022	20/09/2022	19/40

CCP

Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Mettre en place une culture hors sol de végétaux Mettre en place une culture pleine terre de végétaux Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux Réaliser les opérations culturales et de taille sur des végétaux	02 h 30 min	À partir de consignes, le candidat réalise : Phase 1, durée 01 h 15 min : l'emportage ou rempotage et le suivi cultural lié à cette opération d'un lot de végétaux issus de la production ; Phase 2, durée 01 h 15 min : la plantation et le suivi cultural lié à cette opération d'un lot de végétaux issus de la production.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	00 h 45 min	Le questionnaire professionnel comprend trois parties. Le candidat est évalué sur la base de la sous-liste n°2 de 70 végétaux et de la sous-liste n°2 de 10 bioagresseurs.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		03 h 15 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RE	TP-01292	04	17/09/2022	20/09/2022	21/40

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention. La mise en situation professionnelle est réalisée en simultanée pour tous les candidats.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel comprend trois parties : la première et la seconde sont organisées dans la continuité, la troisième est indépendante. Il est réalisé en présence du jury ou d'un surveillant.

Au démarrage de la session d'examen, le centre organisateur fournit au jury :

- la sous-liste n°2 de 70 végétaux (vivaces, annuelles, bisannuelles, arbres, arbustes, conifères, ornementaux, alimentaires, etc.) ;
- la sous-liste n°2 de 10 bioagresseurs (maladies, parasites et adventices) ;
- la collection de documents iconographiques (photos ou planches botaniques et zoologiques) représentant ces espèces ;

Ces éléments sont décrits dans l'annexe 1 « Plateau technique d'évaluation ».

Les listes de 70 espèces et 10 bioagresseurs doivent être communiquées aux candidats en amont de la session d'examen. La collection de documents iconographiques ne doit pas être communiquée aux candidats en amont de la session d'examen.

Avant la passation du questionnaire professionnel, le jury :

- sélectionne 15 végétaux sur la liste de 70 végétaux ;
- sélectionne 5 bioagresseurs sur la liste de 10 bioagresseurs ;
- veille à garder à chaque fois une proportion équilibrée entre les différents types de végétaux et de bioagresseurs ;
- récolte sur le plateau technique de certification des échantillons (feuilles ou rameaux feuillés, en fleurs ou avec fruits) correspondant aux espèces de végétaux et bioagresseurs sélectionnées ;
- sélectionne un document iconographique parmi ceux présents dans la collection établie par le centre organisateur, lorsque la saison ne permet pas d'obtenir des échantillons représentatifs (ou lorsque l'espèce est protégée ou envahissante) ;
- dispose dans une salle (ou fait disposer par le centre organisateur) les échantillons et documents iconographiques, numérotés de 1 à 15 (végétaux) et de 1 à 5 (bioagresseurs).

Pendant le temps imparti au questionnaire professionnel, le candidat :

- partie 1 : renseigne un tableau avec le nom botanique (genre, espèce et éventuellement cultivar) et le nom vernaculaire (français ou régional) des 15 végétaux présentés ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RE	TP-01292	04	17/09/2022	20/09/2022	22/40

- partie 2 : renseigne un tableau avec le nom vernaculaire (français ou régional) des 5 bioagresseurs présentés ;
- partie 3 : répond à un questionnaire à choix multiples relatif à la protection des végétaux.

Le candidat dispose de 25 minutes pour les parties 1 et 2, et de 20 minutes pour la partie 3.
 Pour les parties 1 et 2, un maximum de 4 candidats passent le questionnaire en simultanément.
 Pour la partie 3, tous les candidats passent le questionnaire en simultanément.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 03 h 15 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel.

Pendant la mise en situation professionnelle, le jury observe les candidats en simultanément, puis évalue leur production hors de leur présence.

Pour le questionnaire professionnel (durée : 00 h 45 min), le jury peut être remplacé par un surveillant.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est requis pour le questionnaire professionnel si le jury n'en assure pas la surveillance (durée : 00 h 45 min).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RE	TP-01292	04	17/09/2022	20/09/2022	23/40

CCP

Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande	00 h 40 min	À partir de consignes, le candidat réalise la préparation et le conditionnement d'un lot de végétaux issus de la production.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux Aider et conseiller la clientèle pour l'achat de végétaux	00 h 20 min	L'entretien technique comprend deux parties.
▪ Questionnaire professionnel	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	00 h 45 min	Le questionnaire professionnel comprend trois parties. Le candidat est évalué sur la base de la sous-liste n°3 de 70 végétaux et de la sous-liste n°3 de 10 bioagresseurs.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		01 h 45 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention.
La mise en situation professionnelle est réalisée avant l'entretien technique, en simultanée pour tous les candidats.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RE	TP-01292	04	17/09/2022	20/09/2022	25/40

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique est réalisé individuellement pour chaque candidat, après la mise en situation professionnelle.

L'entretien technique comprend deux parties indépendantes :

- 1) Première partie portant sur la réception d'une livraison de végétaux : Le jury interroge le candidat sur les opérations de contrôle et de mise en place à réaliser lors de la réception d'une livraison. L'entretien se déroule devant un lot de végétaux préparé en amont de la session par le centre organisateur. Durée : 00 h 10 min.
- 2) Deuxième partie portant sur le conseil client : Un membre du jury se met dans la situation d'un client. Le candidat conseille un client sur les végétaux présents dans la commande qu'il a préparée lors de la mise en situation professionnelle. Durée : 00 h 10 min.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel comprend trois parties : la première et la seconde sont organisées dans la continuité, la troisième est indépendante. Il est réalisé en présence du jury ou d'un surveillant.

Au démarrage de la session d'examen, le centre organisateur fournit au jury :

- la sous-liste n°3 de 70 végétaux (vivaces, annuelles, bisannuelles, arbres, arbustes, conifères, ornementaux, alimentaires, etc.) ;
- la sous-liste n°3 de 10 bioagresseurs (maladies, parasites et adventices) ;
- la collection de documents iconographiques (photos ou planches botaniques et zoologiques) représentant ces espèces ;

Ces éléments sont décrits dans l'annexe 1 « Plateau technique d'évaluation ».

Les listes de 70 espèces et 10 bioagresseurs doivent être communiquées aux candidats en amont de la session d'examen. La collection de documents iconographiques ne doit pas être communiquée aux candidats en amont de la session d'examen.

Avant la passation du questionnaire professionnel, le jury :

- sélectionne 15 végétaux sur la liste de 70 végétaux ;
- sélectionne 5 bioagresseurs sur la liste de 10 bioagresseurs ;
- veille à garder à chaque fois une proportion équilibrée entre les différents types de végétaux et de bioagresseurs ;
- récolte sur le plateau technique de certification des échantillons (feuilles ou rameaux feuillés, en fleurs ou avec fruits) correspondant aux espèces de végétaux et bioagresseurs sélectionnées ;
- sélectionne un document iconographique parmi ceux présents dans la collection établie par le centre organisateur, lorsque la saison ne permet pas d'obtenir des échantillons représentatifs (ou lorsque l'espèce est protégée ou envahissante) ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RE	TP-01292	04	17/09/2022	20/09/2022	26/40

- Dispose dans une salle (ou fait disposer par le centre organisateur) les échantillons et documents iconographiques, numérotés de 1 à 15 (végétaux) et de 1 à 5 (bioagresseurs).

Pendant le temps imparti au questionnaire professionnel, le candidat :

- partie 1 : renseigne un tableau avec le nom botanique (genre, espèce et éventuellement cultivar) et le nom vernaculaire (français ou régional) des 15 végétaux présentés ;
- partie 2 : renseigne un tableau avec le nom vernaculaire (français ou régional) des 5 bioagresseurs présentés ;
- partie 3 : répond à un questionnaire à choix multiples relatif à la protection des végétaux.

Le candidat dispose de 25 minutes pour les parties 1 et 2, et de 20 minutes pour la partie 3.

Pour les parties 1 et 2, un maximum de 4 candidats passent le questionnaire en simultané.

Pour la partie 3, tous les candidats passent le questionnaire en simultané.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 45 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle, de l'entretien technique et du questionnaire professionnel.

Pendant la mise en situation professionnelle, le jury observe les candidats en simultané, puis évalue leur production hors de leur présence.

Pour la deuxième partie de l'entretien technique, un membre du jury se met dans la situation d'un client.

Pour le questionnaire professionnel (durée : 00 h 45 min), le jury peut être remplacé par un surveillant.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est requis pour le questionnaire professionnel si le jury n'en assure pas la surveillance (durée : 00 h 45 min).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RE	TP-01292	04	17/09/2022	20/09/2022	27/40

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Ouvrier de production horticole

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Une zone de culture pleine terre. Une zone de culture hors-sol. Une serre équipée de tablettes.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. La serre doit être climatisée.
Entretien technique	Une zone couverte réservée à la vente de végétaux. Une zone de culture comprenant au moins un végétal greffé.	La zone couverte peut se trouver dans la serre. La zone de culture peut être pleine terre, hors-sol, ou se trouver dans la serre. Le végétal doit être greffé en amont de la session par le centre organisateur.
Questionnaire professionnel	Un local fermé équipé d'autant de tables et de chaises que de candidats, ainsi que de tables permettant de disposer les échantillons ou documents iconographiques de végétaux et parasites de végétaux.	Sans objet.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RE	TP-01292	04	17/09/2022	20/09/2022	29/40

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Aire de travail hors sol de 10 m ²	1	Adaptée pour la mise en place des conteneurs.
	1	Aire de travail sous serre ou sous tunnel de 30 m ²	1	Équipée de plusieurs tables de travail pour le semis, le bouturage et le repotage, ainsi que d'une ou plusieurs tablettes pour la mise en place des végétaux multipliés, empotés/repotés et pour le suivi des opérations culturales.
	1	Aire réservée à la vente sur le site de production	1	Suffisamment spacieuse pour permettre le stockage et la préparation de la commande.
	1	Salle équipée d'autant de tables et de chaises que de candidats.	16	Equipée de tables en nombre suffisant pour disposer les échantillons ou documents iconographiques du questionnaire professionnel.
	1	Aire de travail pleine terre de 1,20 m sur 3 m	1	Préparée pour la plantation des végétaux avec un alignement repéré au sol.
Machines	1	Matériel d'arrosage et de fertilisation (pompe doseuse, lance et pomme d'arrosage)	8	Sans objet
Outils / Outillages	1	Balance de précision	16	Sans objet
	1	Massette	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RE	TP-01292	04	17/09/2022	20/09/2022	30/40

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Outillage de plantation (plantoir, transplantoir)	1	Sans objet
	1	Outillage manuel de travail du sol (bêche plate, fourche-bêche, louchet d'arrachage, griffe, râteau, pelle)	1	Sans objet
	1	Outillage pour la multiplication et la taille des végétaux (sécauteur, greffoir, règle, batte à semis)	1	Sans objet
	1	Pince à ligaturer	4	Sans objet
	1	Récipient de 10 L à 50 L pour dilution de solution mère	4	Sans objet
	1	Récipient graduée produits chimiques 500 ml et 1 L	4	Sans objet
	1	Tamis horticole	1	Sans objet
Équipements	1	Arrosoir équipé d'une pomme d'arrosage	4	Sans objet
	1	Lot de fiches ou piquets	16	Sans objet
	1	Lot de caisses ou plateaux de manutention	16	Sans objet
	1	Lot de Rolls ou chariots de manutention	16	Sans objet
	1	Récipient pour déchets verts	4	Sans objet
	1	Tables de travail pour semis, boutures, empotage et rempotage	16	Installées dans la serre.
Matières d'œuvre	1	Une collection de 210 végétaux dont les espèces correspondent à celles listées par le centre organisateur	16	Pour le questionnaire professionnel de reconnaissance des végétaux.
	1	200 végétaux de différentes espèces à tous les stades de culture (boutures racinées, jeunes plants, plantes adultes) dans leurs conteneurs appropriés (plaques, godets, pots, etc.)	1	Pour la mise en situation professionnelle.
	1	30 L de substrat de multiplication	1	Sans objet
	1	Boîte d'hormones de bouturage	16	Sans objet
	1	Cordeau	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RE	TP-01292	04	17/09/2022	20/09/2022	31/40

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Gamme d'amendements de différents types (minéraux et organiques), et de roches type vermiculite et perlite	16	Sans objet
	1	Gamme d'engrais de différents types (minéraux, organiques, organo-minéraux)	16	Sans objet
	1	Lot d'étiquettes et crayons	16	Sans objet
	1	Lot de 50 conteneurs de culture : godets de 7 cm à 9 cm, pots de diamètre 13 cm à 16 cm, conteneurs de 3 L à 7,5 L	1	Sans objet
	1	Lot de housses ou emballages de conditionnement	16	Sans objet
	1	Lot de liens de tuteurage, liens pour pinces à ligaturer, et liens pour marcottes	16	Sans objet
	1	Lot de plantes mères permettant le prélèvement de boutures	16	Sans objet
	1	Lot de semences de végétaux d'ornement, plantes aromatiques, médicinales, plants fruitiers et maraichers couramment cultivés dans la profession	16	Sans objet
	1	Lot de tontine ou de paniers métalliques pour emballage de mottes	16	Sans objet
	1	Lot de tuteurs de différentes longueurs et diamètres	16	Sans objet
	4	Plaques alvéolées de différents diamètres : 2 cm, 3 cm, 4 cm, 5 cm	1	Sans objet
	1	Pot de mastic à cicatriser	16	Sans objet
	1	Sac de 200 L de substrat de repotage	1	Sans objet
	2	Terrine de semis	1	Sans objet
Documentations	1	Une liste établie par le centre organisateur, de 210 espèces végétales représentatives des espèces multipliées, cultivées et commercialisées par les entreprises de production horticole de la région du centre organisateur, et dont les candidats doivent maîtriser l'identification. Les adventices des cultures ne sont pas inclus dans cette liste mais dans celle des bioagresseurs (voir ci-dessous). Cette liste doit comprendre une proportion équilibrée entre les différentes catégories de végétaux (vivaces, annuelles, bisannuelles, arbres, arbustes, conifères, ornementaux, alimentaires, etc.). Cette liste est composée en trois colonnes :	16	Lors d'une session Titre, le jury sélectionne sur la liste complète 40 espèces. Lors d'une session CCP il sélectionne 15 espèces sur la sous-liste (1, 2 ou 3) correspondant au CCP, conformément aux informations complémentaires

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RE	TP-01292	04	17/09/2022	20/09/2022	32/40

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		<p>- La colonne 1, intitulée « Genre », mentionne le nom de genre des espèces listées ;</p> <p>- La colonne 2, intitulée « Espèce », mentionne le nom d'espèce des espèces listées.</p> <p>- La colonne 3, intitulée « Nom vernaculaire », mentionne le nom vernaculaire (français ou régional) des espèces listées.</p> <p>Cette liste est divisée en 3 sous-listes équilibrées de 70 végétaux numérotées 1, 2 et 3.</p> <p>Pour la session titre le candidat est évalué sur la base de la liste complète de 210 végétaux.</p> <p>Pour la session CCP « Multiplier des végétaux en production horticole » il est évalué sur la base de la sous-liste n°1 de 70 végétaux.</p> <p>Pour la session CCP « Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux » il est évalué sur la base de la sous-liste n°2 de 70 végétaux.</p> <p>Pour la session CCP « Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle » il est évalué sur la base de la sous-liste n°3 de 70 végétaux.</p>		concernant le questionnaire professionnel indiquées en partie 3.1. « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve ».
	1	<p>Une liste établie par le centre organisateur, de 30 bioagresseurs (maladies, parasites et adventices) représentatifs des bioagresseurs rencontrés par les entreprises de production horticole de la région du centre organisateur, et dont les candidats doivent maîtriser l'identification. Cette liste doit comprendre une proportion équilibrée entre les maladies, parasites et adventices.</p> <p>Cette liste est composée d'une colonne intitulée « Nom vernaculaire » qui mentionne le nom vernaculaire (français ou régional) des bioagresseurs listées.</p> <p>Cette liste est divisée en 3 sous-listes de 10 bioagresseurs (équilibrés entre maladies, parasites et adventices) numérotées 1, 2 et 3.</p> <p>Pour la session titre le candidat est évalué sur la base de la liste complète de 30 bioagresseurs.</p> <p>Pour la session CCP « Multiplier des végétaux en production horticole » il est évalué sur la base de la sous-liste n°1 de 10 bioagresseurs.</p> <p>Pour la session CCP « Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux » il est évalué sur la base de la sous-liste n°2 de 10 bioagresseurs.</p> <p>Pour la session CCP « Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle » il est évalué sur la base de la sous-liste n°3 de 10 bioagresseurs.</p>	16	Lors d'une session Titre, le jury sélectionne sur la liste complète 10 bioagresseurs. Lors d'une session CCP, il sélectionne 5 espèces sur la sous-liste (1, 2 ou 3) correspondant au CCP, conformément aux informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel indiquées en partie 3.1. « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve ».
	1	<p>Une collection de documents iconographiques (photos, planches botaniques ou zoologiques) représentant sans ambiguïté et avec une bonne définition les 210 espèces végétales et les 30 bioagresseurs listés par le centre organisateur.</p> <p>Cette collection est rassemblée par le centre organisateur. Elle comprend au moins 3 documents iconographiques par espèce, et peut être conservée sur support papier ou numérique. Dans ce</p>	16	Lorsque la saison ne permet pas d'obtenir des échantillons représentatifs, ou lorsque l'espèce est réglementée (protégée ou envahissante), le jury sélectionne,

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RE	TP-01292	04	17/09/2022	20/09/2022	33/40

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		<p>dernier cas, les documents iconographiques sélectionnés par le jury lors de la session d'examen sont imprimés sur support papier pour réaliser le questionnaire professionnel.</p> <p>Cette collection n'est pas communiquée au candidat en amont de la session d'examen, afin de conserver la confidentialité des documents iconographiques utilisés lors de l'épreuve.</p>		<p>pour chaque espèce non représentée par un échantillon, un document iconographique parmi ceux présents dans la collection établie par le centre organisateur, conformément aux informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel indiquées en partie 3.1. « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve ».</p>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RE	TP-01292	04	17/09/2022	20/09/2022	34/40

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Ouvrier de production horticole est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Ouvrier de production horticole Arrêté du 13/06/2017		Ouvrier de production horticole Arrêté du 01/09/2022	
CCP	Multiplier des végétaux en production horticole	CCP	Multiplier des végétaux en production horticole
CCP	Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux	CCP	Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux
CCP	Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle	CCP	Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RE	TP-01292	04	17/09/2022	20/09/2022	35/40

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RE	TP-01292	04	17/09/2022	20/09/2022	37/40

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

